Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026
ID : 038-200040111-20260310-26_075-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_075

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, et notamment ses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

VU le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse exerce la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, et qu'à ce titre elle est tenue d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

CONSIDÉRANT que ce plan est décliné selon 5 axes principaux :

- Réduction des déchets ménagers et assimilées
- Eco exemplarité de la collectivité
- Sensibilisation et éducation
- Gestion intégrée des biodéchets
- Réemploi et réduction à la source

CONSIDÉRANT que le projet de PLPDMA a été élaboré en concertation avec les partenaires du territoire intervenant dans le champ de la prévention, du réemploi ou de la réparation, et soumis pour avis et débat à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026
ID : 038-200040111-20260310-26_075-DE

CONSIDÉRANT que ce programme d'actions prévoit notamment :

- Le développement du compostage individuel et collectif ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion du réemploi et de la réparation ;
- Des actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public ;
- L'accompagnement des professionnels et des collectivités dans la réduction de leurs déchets ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLPDMA est établi pour une durée de six ans et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission déchets en date du 02/03/2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➢ ***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.***

- **APPROUVE** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) tel que présenté et annexé à la présente délibération, et sa mise en œuvre, en adéquation avec les moyens financiers et humains de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

- **VALIDE** la mise à disposition du PLPDMA, au public conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.

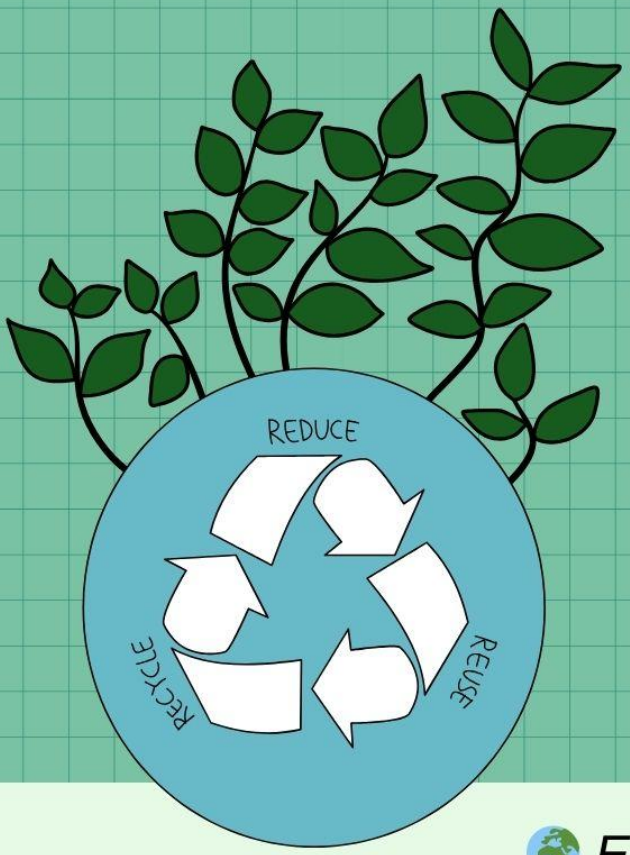

PROGRAMME LOCAL PRÉVENTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ensemble, réduisons nos déchets !

COEUR DE CHARTREUSE

2026-2031

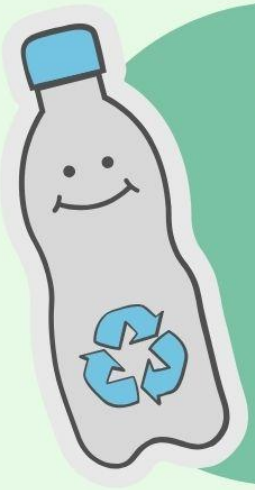

OBJECTIFS

- Réduire la production de déchets et promouvoir des pratiques durables au sur le territoire.
- Fournir une stratégie détaillée et des actions concrètes pour atteindre ces objectifs sur une période de six ans.

SOMMAIRE

1. Introduction et contexte du PLPDMA

1.1 Introduction
1.2 Cadre et objectifs réglementaires
1.3 Contexte national
1.4 Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA

2. Gouvernance et méthodologie

2.1 Elaboration et mise en œuvre du PLPDMA
2.2 Animation et gouvernance
2.3 CCES et groupes de travail thématique

3. Diagnostic Territorial

3.1 Caractéristiques du territoire
- 3.1.1 Situation géographique
- 3.1.2 Population - Typologie d'habitat
- 3.1.3 Activités économiques et commerciales
- 3.1.4 Activités touristiques
- 3.1.5 Acteurs du territoire identifiés

3.2 Gestion des déchets
- 3.2.1 Ordures ménagères et assimilées (OMA)
- 3.2.2 Flux collectés en déchetteries
- 3.2.3 Financement du service

3.3 Production des déchets
- 3.3.1 Répartition et évolution des tonnages des DMA
- 3.3.2 Performances de collecte

3.4 Sensibilisation et prévention
- 3.4.1 Gestion des biodéchets
- 3.4.2 Formations et communication
- 3.4.3 Réemploi

4. Objectifs du PLDPMA et plan d'actions

4.1 Axes stratégiques
4.2 Objectifs et plan d'actions

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
BOM	Benne à ordures ménagères
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCCC	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
CCES	Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CS	Collecte Sélective
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DD	Déchets Dangereux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DIY	Do It Yourself
DMA	Déchets Ménagers et Assimilées
DND	Déchets Non Dangereux
ESS	Economie sociale et solidaire
ETP	Equivalent Temps-Plein
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linges et Chaussures

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 Introduction

La prévention des déchets constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, sur le plan environnemental, économique et social. Face à l'augmentation des volumes de déchets ménagers et assimilés et aux impacts associés à leur gestion, il apparaît essentiel d'agir en amont, en limitant leur production et leur impact sur l'environnement.

Dans ce contexte, le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et régionales de prévention et de gestion des déchets, notamment celles définies par le Code de l'environnement et les orientations issues de la transition vers une économie circulaire. Il traduit l'engagement de la collectivité en faveur d'une gestion plus sobre et plus durable des ressources.

Le présent PLPDMA définit une stratégie territoriale de Cœur de Chartreuse de prévention des déchets pour la période 2026-2031. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, dans le cadre du CCES, il identifie les enjeux locaux, fixe des objectifs quantifiés de réduction des déchets et décline un plan d'actions opérationnel visant à faire évoluer durablement les pratiques des habitants, des acteurs économiques et des services publics.

La politique de prévention des déchets se distingue des actions de gestion des déchets, qui interviennent une fois le déchet produit, telles que la collecte, le tri, le traitement et la valorisation. La prévention agit en amont du cycle de vie des produits, avec pour objectif prioritaire d'éviter la production de déchets, d'en réduire les quantités et la dangerosité, et de limiter les impacts environnementaux associés. Le schéma présenté ci-après permet d'illustrer cette distinction :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

En agissant sur ces différents leviers, la prévention des déchets contribue à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, à la préservation des ressources naturelles et à la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets, tout en participant pleinement aux objectifs de la transition vers une économie circulaire et d'un développement territorial durable.

1.2 Périmètre des déchets ciblés

Le PLPDMA vise à réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondant aux déchets issus des ménages et des déchets des activités économiques (commerçants, écoles, artisans, administrations, hôpitaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers :

- Ordures ménagères
- Emballages et verres
- Biodéchets

Ils intègrent également les déchets collectés sur les deux déchetteries du territoire.

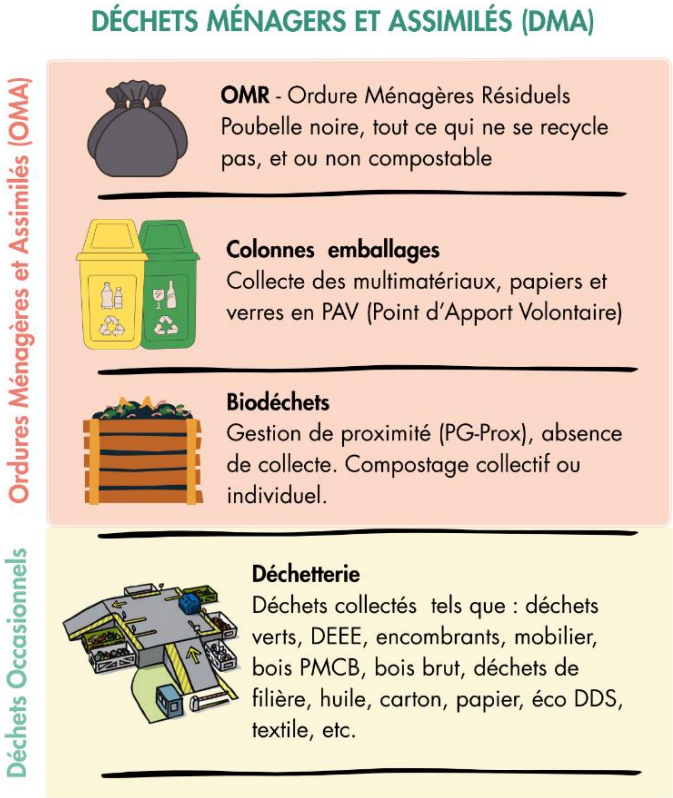

1.3 Cadre et objectifs réglementaires

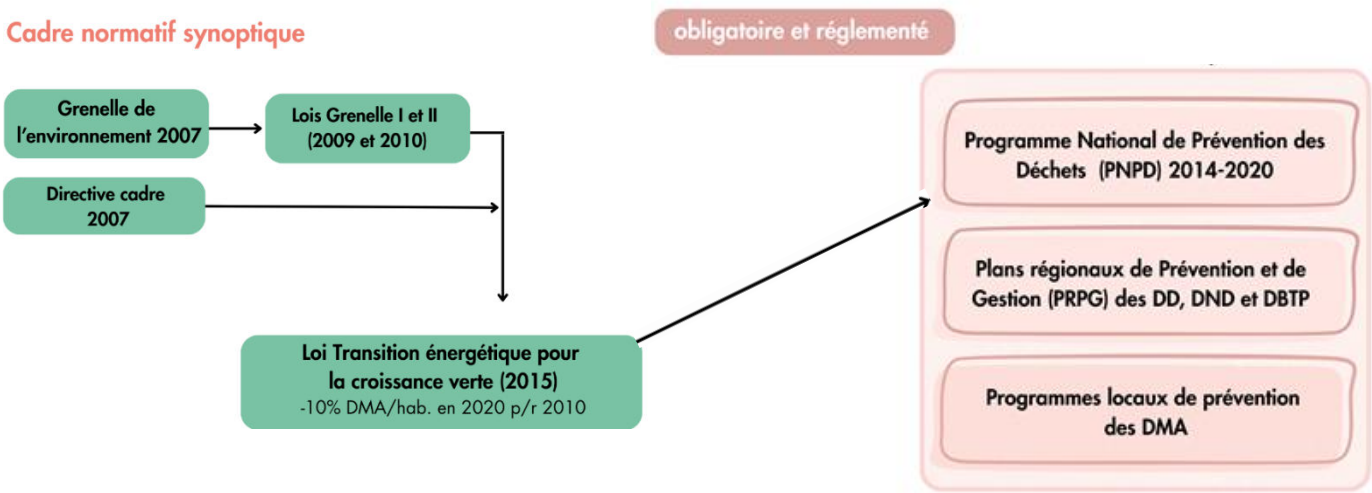

Références / Textes	Principes clés	Objectifs
Europe		
Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 (directive-cadre sur les déchets)	- Hiérarchie des modes de gestion : Prévention Réutilisation Recyclage Valorisation Élimination	- Prioriser la réduction à la source des déchets.- Promouvoir l'économie circulaire.
National (France)		
Code de l'environnement (art. L.541-1 et s.)	- Responsabilité élargie du producteur.- Prévention, valorisation, traçabilité.- Obligation pour les collectivités d'élaborer un plan local.	- Élaborer un plan local cohérent avec les objectifs nationaux.- Mettre en œuvre des actions locales de prévention.
Loi Grenelle II (2010)	- Rend obligatoire le PLPDMA pour les collectivités compétentes en matière de déchets ménagers.	- Formaliser la stratégie locale de prévention sur 6 ans.
Loi LTECV (2015)	- Objectifs de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020.- Lutte contre le gaspillage alimentaire.- Valorisation des biodéchets.	- Définir des actions concrètes pour réduire les déchets à la source. - Lutter contre le gaspillage alimentaire.
Loi AGEC (2020)	- Économie circulaire et anti-gaspillage.- Obligation du tri à la source des biodéchets (2024).- Fin des plastiques à usage unique progressif.	- Renforcer la prévention. - Mettre en œuvre la tarification incitative et le tri à la source.
🏛️ Régional		
PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)	- Document de cohérence régionale.- Cadre d'orientation pour les plans locaux.	- Assurer la cohérence du PLPDMA avec les objectifs régionaux.
🏘️ Local (EPCI)		
PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)	- Diagnostic du territoire.- Programme d'actions locales.- Suivi et évaluation.	- Réduire la production de DMA. - Favoriser le réemploi, la réparation, le compostage. - Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs. - Suivre et évaluer

2. GOUVERNANCE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 Élaboration et mise en œuvre du PLPDMA

Dès janvier 2020, la Communauté de communes de Cœur de Chartreuse engage une politique de prévention des déchets avec le recrutement d'une première chargée de prévention dédiée. Depuis lors, des actions d'information et de sensibilisation à destination des habitants ont été mises en œuvre, permettant d'amorcer une dynamique locale en faveur de la réduction des déchets. Ces actions, bien qu'opérationnelles et régulières, ne s'inscrivaient pas encore dans un cadre stratégique formalisé à l'échelle intercommunale.

À partir de 2021, cette dynamique s'est progressivement inscrite dans une réflexion plus large portée par la collectivité, notamment à travers l'élaboration du projet de territoire adopté en décembre 2022, puis par la mise en place de groupes de travail internes autour des enjeux de transition. Dans ce contexte, la collectivité a exprimé la volonté de structurer davantage sa politique de prévention des déchets.

Ainsi, à partir de 2024, un travail d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été engagé. Cette période de construction du PLPDMA a été consacrée à un travail progressif de structuration : analyse des démarches existantes, appropriation du territoire, identification des acteurs locaux et premiers échanges avec les partenaires susceptibles d'être impliqués dans la prévention des déchets. En parallèle, les actions menées ont permis de renforcer la connaissance des dynamiques locales et de faire émerger des besoins partagés, tant du côté des communes que des acteurs socio-économiques et associatifs.

La première mobilisation de la CCES fin 2025 est venue consolider cette dynamique en offrant un cadre complémentaire de concertation et de réflexion transversale. Ces travaux ont permis de construire un programme, réaliste et adapté aux spécificités du territoire, fondé sur l'existant et orienté vers une montée en puissance des actions de prévention.

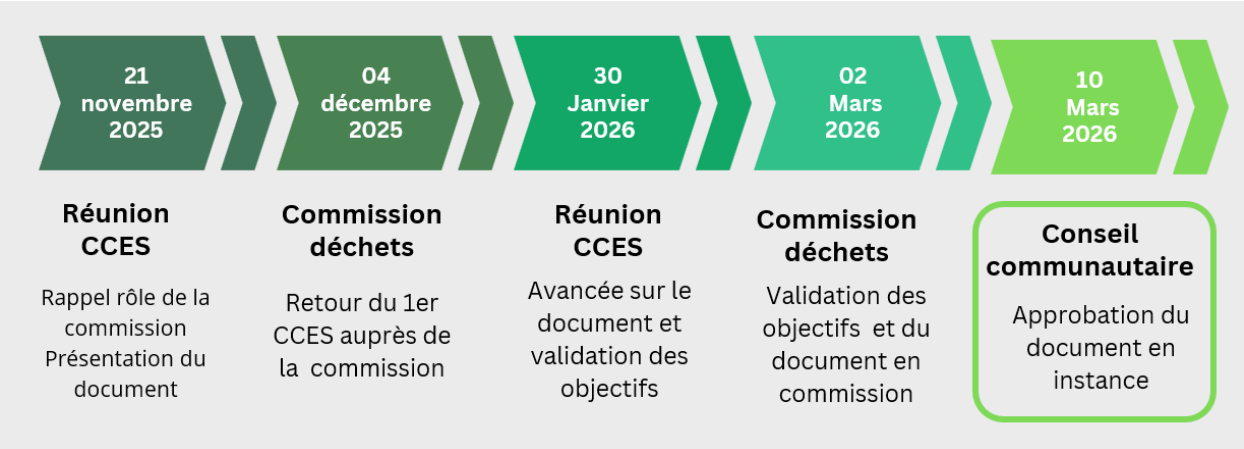

2.2 Animation et gouvernance

L'équipe projet en charge de l'animation

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue les actions et diffuse les résultats du PLPDMA.
Elle est composée des personnes suivantes :

- Un (e) élu (e) référent (e)
- La responsable du service déchets de la CCCC
- La chargée de prévention et communication de la CCCC
- La directrice générale adjointe

Les missions de l'équipe projet :

- Mise en œuvre des actions du PLPDMA en lien avec les différents services de la CCCC et les partenaires
- Préparation et animation des réunions de la CCES
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets
- Suivi des actions et élaboration du bilan annuel
- Élaboration de l'évaluation du PLPDMA en 2031

L'article R.541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service en charge de son secrétariat

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

C'est un organe à vocation consultative et prospective qui :

- Donne son avis sur le projet
- Émet des propositions
- Discute du bilan du PLPDMA annuellement
- Évalue le projet dans sa totalité à son échéance (2031)

Ses avis et travaux sont transmis à la commission et/ou à l'exécutif de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dont le conseil communautaire **reste décisionnaire**.

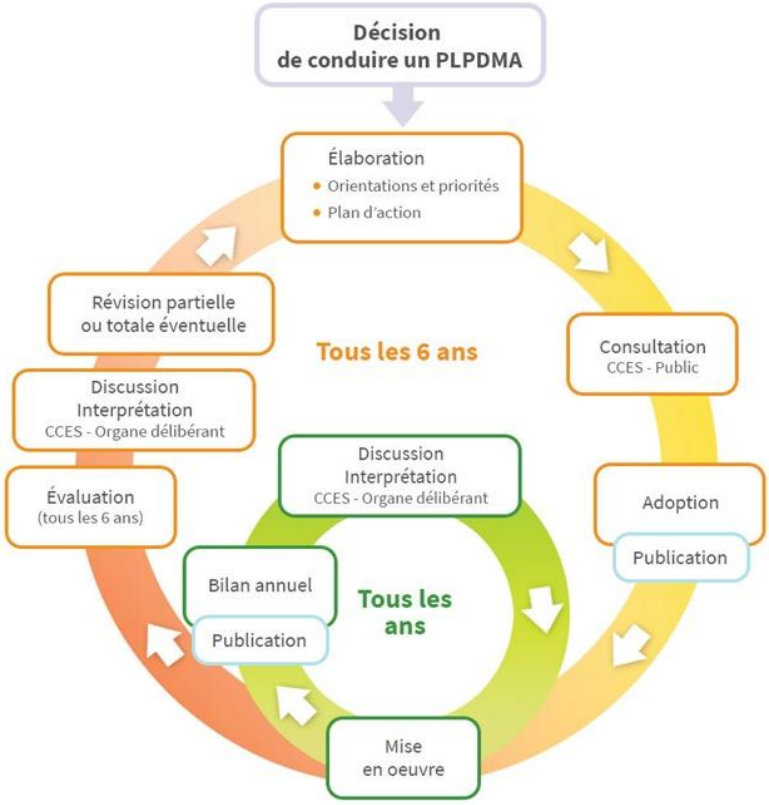

2.3 CCES et groupes de travail thématique

Les actuels membres de la CCES (janvier 2026

Présidence	Anne LENFANT – Présidente de la CCCC
Équipe projet	Delphine DESCAMPS- Chargée de prévention et communication Mathilde ANTOINAT- Responsable du service déchets Pascale REY – Directrice générale adjointe
Élus	Eric DAVIAUD – St Pierre de Chartreuse Anne-Sophie ROBERT – St Christophe s/ Guiers Mathias LAVOLE – St Laurent du Pont Élisabeth SAUVAGEON- Miribel les Échelles
Services	Florent LANGLOIS – service économique de la CCCC Sylvène GRANJEAN – chargée de l'Éducation au PNRC Thomas FAURE – Directeur du collège St Bruno, Entre Deux Guiers Caroline PRIEUR- Directrice école primaire St Bruno et Notre Dame Béatrice LIMOGE- Gestionnaire collège Béatrice de Savoie, Les Echelles
Structures de proximité et associations	Frédérick BORGEY – Bénévole, les Amis du Parc Amélie GUIET – Tiers lieu, l'Écho-Bouillon Florence LAURENDON – Guide Composteur et association « Chouette Jardin » Géraldine GARAVEL- Directrice Centre Social Pays du Guiers (CSPG) Sébastien MUIDEBLE- Animateur prévention au Point Accueil Jeunes (PAJ) Lucas WOLFF – Guide Composteur, réseau « Compost et jardin »

À la suite des réunions de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), la collectivité prévoit de mettre en place des temps de travail participatifs et transversaux**,** réunissant les acteurs volontaires autour de thématiques communes et de centres d'intérêt partagés. Ces espaces de travail auront pour objectif de favoriser les échanges entre structures, de croiser les regards et de faire émerger des pistes de travail**,** des orientations partagées et des modalités de coopération dans le cadre des objectifs fixés par le présent PLPDMA.

Cette organisation par thématique permettra de renforcer la dynamique partenariale, en créant des occasions de collaboration entre des acteurs. Elle facilitera également l'appropriation du PLPDMA par les partenaires, en les associant plus étroitement à sa mise en œuvre. En favorisant une approche collective et transversale, la collectivité souhaite ainsi encourager l'émergence de projets communs, renforcer la cohérence des initiatives locales et inscrire la prévention des déchets dans une démarche collaborative et durable.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 Description du territoire

3.1.1 Situation géographique

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) est au cœur du massif de la Chartreuse et de son Parc Naturel Régional, dont elle représente 60% de sa surface. Elle est bordée par trois agglomérations influentes (Grenoble, Chambéry et Voiron). Elle regroupe 17 communes dont 10 communes situées en Savoie (73) et 7 en Isère (38).

C'est un territoire rural de montagne (mixte-rural, classification ADEME) majoritairement résidentiel, disposant d'une dimension touristique et patrimoniale reconnue. Son territoire s'étend sur 357km².

3.1.2 Population et ménages

La Communauté de Communes compte 17 423 habitants permanents en 2022, représentant environ 7 369 ménages. La commune de Saint-Laurent-du-Pont est la plus peuplée et concentre 27 % de la population.

De gros écarts démographiques existent entre les communes du territoire puisqu'à l'inverse, 11 d'entre elles comptent moins de 1 000 habitants.

Les 17 communes du territoire

Populations INSEE (source recensement 2020) des Communes membres de la Communauté de communes Cœur de chartreuse

Commune	Population INSEE 2020		
	municipale	comptée à part	totale
Corbel	154	4	158
Entre-Deux-Guiers	1 877	31	1 908
Entremont-le-Vieux	641	8	649
La Bauche	510	12	522
Les Echelles	1 246	16	1 262
Miribel-Les-Echelles	1 743	40	1 783
Saint-Christophe	529	13	542
Saint-Christophe-sur-Guiers	813	9	822
Saint-Franc	158	4	162
Saint-Jean-de-Couz	303	5	308
Saint-Joseph-de-Rivière	1 237	30	1 267
Saint-Laurent-du-Pont	4 499	102	4 601
Saint-Pierre-de-Chartreuse	950	26	976
Saint-Pierre-de-Genebroz	319	9	328
Saint-Pierre-D'Entremont 38	567	14	581
Saint-Pierre-D'Entremont 73	447	15	462
Saint-thibaud-de-Couz	1 074	18	1 092
TOTAL	17 067	356	17 423
DGF 2022	19 081		

CLASSIFICATION ADEME - TYPOLOGIE DU TERRITOIRE : MIXTE RURAL

Lien avec le PLPDMA :

- *Un cadre de vie agréable permettant de mettre l'accent sur l'enjeu environnemental que représente la prévention des déchets*
- *Un Parc avec une fréquentation touristique qu'il s'agit d'informer et de sensibiliser pendant leur séjour, quelle qu'en soit la durée (excursionniste à la journée, vacances d'1 ou plusieurs semaines)*

Évolution de la population

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est caractérisé par son dynamisme démographique : sa population a cru de 2,2% entre 2015 et 2021.

Néanmoins, à l'image de la répartition au niveau national et sur les départements de l'Isère et de la Savoie, une tendance au vieillissement de la population peut être observée à l'échelle de la CCCC.

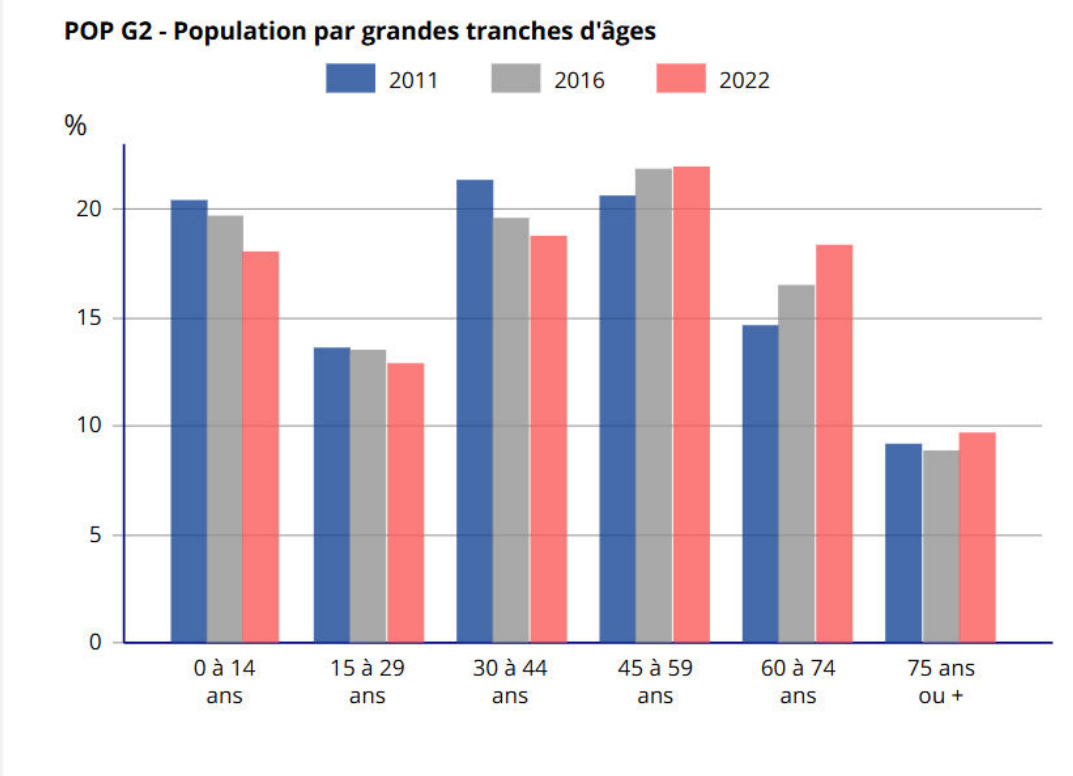

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

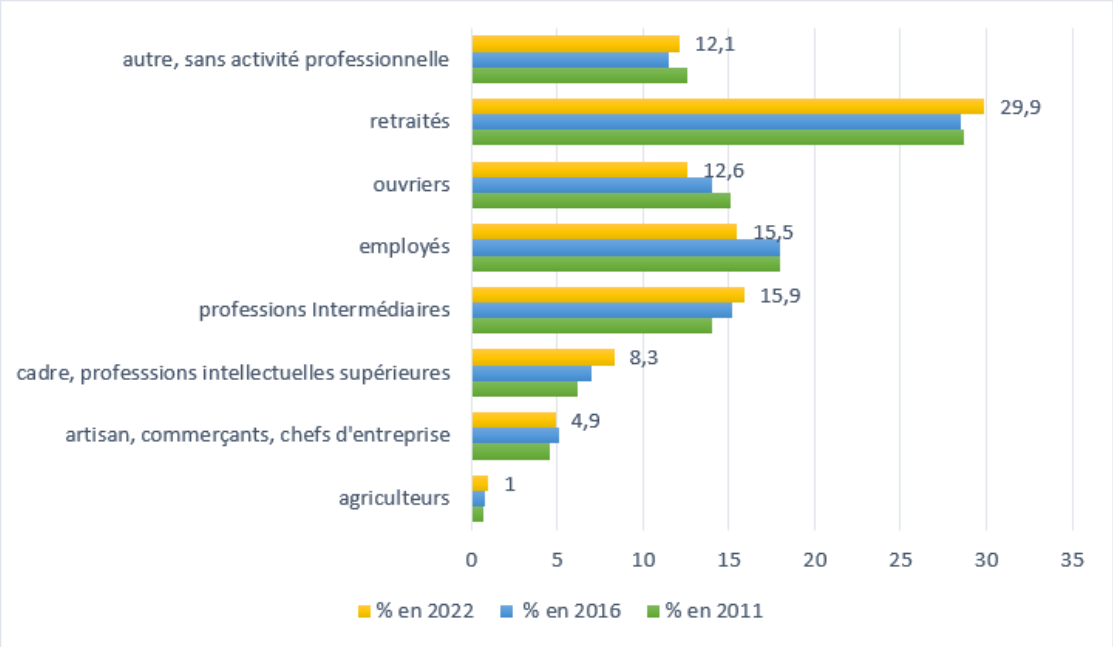

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

La répartition des ménages selon les catégories socio-professionnelles indique que plus d'un quart d'entre eux est constitué de retraités, suivi par les employés et professions intermédiaires.

Typologie d'habitat

La grande majorité des logements présents sur le territoire sont des résidences principales (75%) et des maisons individuelles (78%). Une différence est toutefois notée entre les communes de plaine et les communes plus touristiques où la part de résidences secondaires est beaucoup plus importante.

LOG T1bis - Catégories de logements

Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	73,1	74,2	75,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	19,6	17,5	18,0
Logements vacants	7,3	8,3	6,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025 .

Cela implique des variations de l'activité commerciale et de la consommation au cours de l'année et a donc une incidence sur la production et la gestion des déchets ainsi que sur les équipements et moyens de collecte à mettre en place.

La population de Cœur de Chartreuse est relativement sédentaire puisque 56% de la population habite le territoire depuis plus de 10 ans.

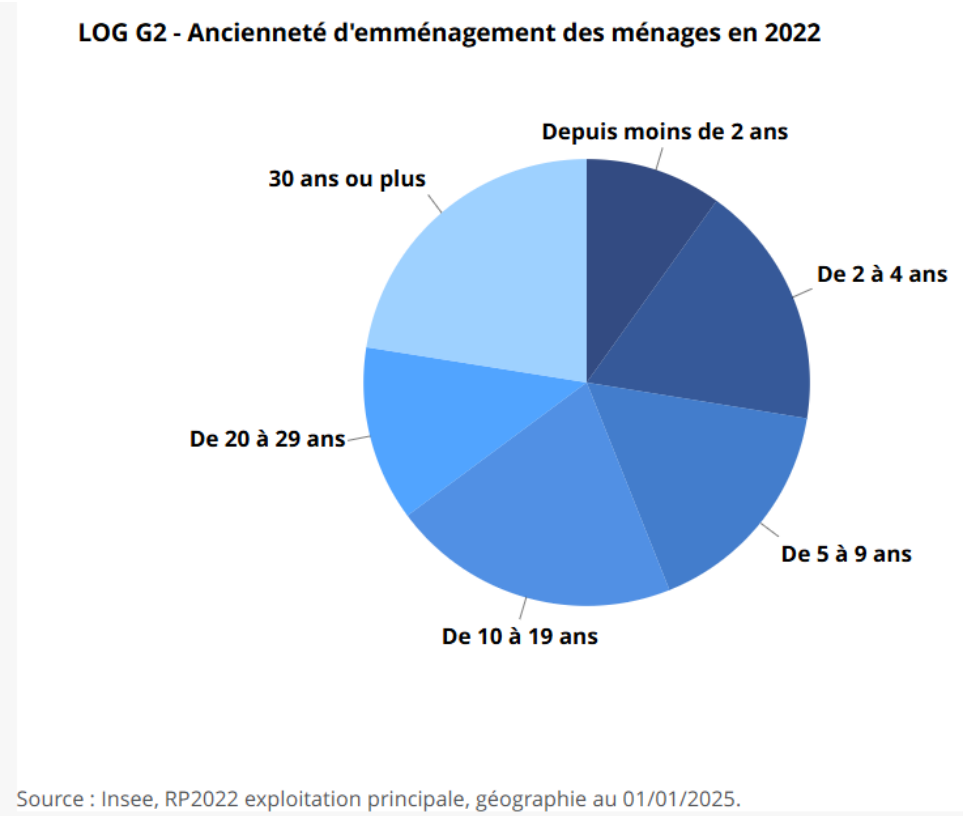

Lien avec le PLPDMA :

- *Un habitat dispersé qui peut se trouver éloigné du service de gestion des déchets*
- *Un pôle « urbain » constitué de 3 communes (Entre-deux-Guiers, Les Echelles, St-Laurent-du-Pont) concentrant la majorité des habitats collectifs et des commerces*
- *Une population croissante avec de nouveaux arrivants à sensibiliser mais qui peuvent aussi être porteurs d'initiatives*
- *Une population ancrée mais vieillissante à prendre en compte dans les actions menées*
- *Une proportion non négligeable de résidences secondaires dont les habitants risquent d'être plus difficiles à atteindre sur certaines actions de prévention*
- *Une majorité de maisons avec de potentielles solutions de valorisation in situ des biodéchets*

3.1.3 Activités économiques et commerciales

Le nombre d'établissement actifs à la fin 2023 était de 522. Leur taille est variable, toutefois on note une représentation plus importante des établissements de moins de 9 salariés, équivalente à 84% de l'ensemble des établissements du territoire.

RES T1 - Établissements par secteur d'activité agrégé et tranche d'effectifs fin 2023

Secteur d'activité	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	**522**	**100,0**	**75**	**368**	**40**	**24**	**15**
Agriculture, sylviculture et pêche	29	5,6	11	16	2	0	0
Industrie	50	9,6	4	35	7	1	3
Construction	75	14,4	6	61	4	4	0
Commerce, transports, services divers	284	54,4	51	215	11	5	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	84	16,1	3	41	16	14	10

Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.
Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025.

Les principales activités économiques du territoire sont liées au secteur du commerce, des transports et des services divers (54% des établissements actifs) et sont en partie liées à l'activité touristique, en période hivernale et estivale. On dénombre 45 restaurants sur le territoire.

Le secteur de l'administration publique de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ainsi que le secteur de la construction représentent chacun 15% des établissements actifs du territoire.

Le secteur du BTP, l'agriculture et l'industrie représentent respectivement 13%, 8% et 7% des établissements actifs.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse compte 5 structures d'accueil collectif de la petite enfance, 8 maisons d'assistants maternel et 5 structures d'accueil parental (Ludothèques, LAEP et RPE).

Sur les 17 communes, 11 disposent d'écoles primaires et maternelles et 3 collèges sont situés sur le territoire. Il y a 1 centre hospitalier à Saint-Laurent-du-Pont et 4 structures d'accueil

Lien avec le PLPDMA :

- *Une forte proportion de TPE et PME majoritairement collectées par le SPDG et utilisatrices des déchetteries intercommunales*
- *Un secteur tertiaire prédominant et le secteur lié à l'action publique à associer à la démarche*
- *Un secteur de la construction à ne pas négliger vis-à-vis des déchets produits. Exutoire en économie circulaire à travailler.*

3.1.4 Activités touristiques

Le territoire Cœur de Chartreuse s'appuie sur un environnement naturel remarquable qui constitue le socle de son attractivité touristique. Les paysages agricoles, forestiers, les falaises calcaires, …, et la richesse de la biodiversité offrent un cadre privilégié pour les activités de pleine nature, telles que la randonnée, le VTT, le trail, l'équestre, le vol libre, le ski alpin, ski de fond, ….

L'identité du territoire est également marquée par un patrimoine culturel fort, notamment autour du Monastère de la Grande Chartreuse, ainsi que par des villages de montagne et des savoir-faire locaux. L'offre touristique valorise également les produits agricoles et artisanaux du territoire, contribuant à l'économie locale et à l'expérience des visiteurs.

La proximité des bassins urbains génère une fréquentation importante à la journée qui s'additionne à la fréquentation de séjour. Dans ce contexte, le territoire s'est engagé dans une démarche de slow tourisme. Il s'agit de prendre le temps de découvrir le territoire, d'apprécier ses paysages, ses patrimoines, ses savoir-faire, ses productions, en privilégiant les rencontres avec la population locale. Vivre l'expérience Chartreuse !

Répartition du nombre de nuitée par type d'hébergeur Année 2024

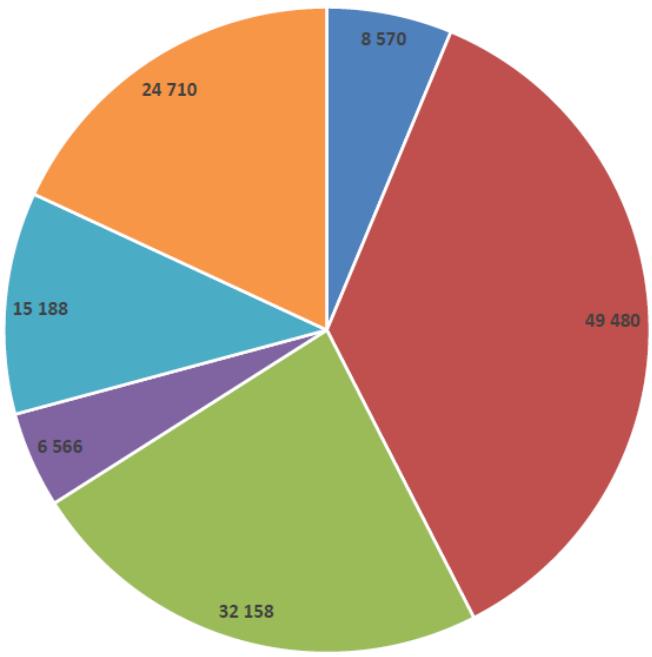

Hôtels · Campings · Meublés de tourisme · Chambre d'hôte · Village vacances · Auberge collective

Fréquentation touristique

À ce jour, le seul outil statistique permettant d'évaluer la fréquentation des séjournants en Cœur de Chartreuse est la taxe de séjour, qui comptabilise les nuitées marchandes réalisées par les visiteurs non exonérés (notamment les personnes de plus de 18 ans).

En 2025, 220 000 nuitées marchandes ont été enregistrées dans 438 hébergements touristiques, représentant une capacité d'accueil de 4 470 lits (données taxe de séjour).

Toutefois, ce chiffre constitue une estimation partielle de la fréquentation touristique. D'une part, il n'intègre pas les personnes de moins de 18 ans ; d'autre part, il ne prend pas en compte les hébergements non marchands, notamment les résidences secondaires, qui représentent plus de 7 000 lits sur le territoire (données INSEE).

Par ailleurs, la capacité d'hébergement touristique marchand est majoritairement concentrée dans les secteurs de montagne, notamment à Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont (Isère et Savoie) et Entremont-le-Vieux.

Fréquentation excursionniste

À ce jour, le territoire ne dispose pas d'outil de suivi global de la fréquentation à la journée. Néanmoins, certaines estimations peuvent être établies à partir des données de fréquentation des principaux sites naturels et culturels.

Sites culturels :

- Musée de la Grande Chartreuse : 40 000 à 50 000 visiteurs/an
- Musée départemental Arcabas : 30 000 à 40 000 visiteurs/an
- Site de Saint-Christophe-la-Grotte : plus de 25 000 visiteurs/an
- Musée de l'Ours des Cavernes : 15 000 à 20 000 visiteurs/an

Sites naturels :

- Cirque de Saint-Même : plus de 42 000 visiteurs sur la période d'ouverture du péage (environ 65 jours entre mai et septembre)
- Charmant Som : plus de 95 000 visiteurs sur la période hors neige

Lorsque les conditions météorologiques sont favorables, le territoire peut connaître une fréquentation excursionniste importante, entraînant ponctuellement des pics de sur-fréquentation susceptibles de générer des tensions avec les autres usagers et impacter les équipements et services quotidiens.

Ainsi, la fréquentation touristique et excursionniste nécessite la mise en place d'équipements et d'aménagements adaptés afin de limiter les impacts sur les milieux naturels, d'anticiper les conflits d'usage, de garantir une expérience de qualité aux visiteurs et de préserver la qualité de vie des habitants.

Lien avec le PLPDMA *:*

- *Importance d'associer les professionnels du tourisme sur les actions du PLPDMA et développer une communication adaptée à destination des vacanciers (français et étrangers)*

3.1.5 Acteurs et partenaires identifiés

L'objectif est de recenser les acteurs qui sont ou seront susceptibles d'être des relais et d'intervenir dans la mise en œuvre des actions de prévention ou d'amélioration du recyclage des déchets. Certains d'entre eux sont d'ailleurs sollicités dans le cadre de la CCES de ce PLPDMA.

Acteurs publics	• 17 communes membres de la CCCC • Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) • Offices de tourisme, Chartreuse Tourisme • Chambre du Commerce et de l'Industrie • Chambre d'Agriculture • Départements de l'Isère et de la Savoie • Région Auvergne-Rhône-Alpes ....
Acteurs privés	• Entrepreneurs en Chartreuse • Eco-work • Unions des commerçants (UCAL, EPEE, UCAC, ...) • Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse • Les Halles de Chartreuse, Papilles et Papote ...
Associations/collectifs environnement	• Structures de proximité : AADEC, PAJ, CSPG • Chartreuse Propre • Les Amis du Parc • Ici demain, C'est pour aujourd'hui et pour demain, Sharetreuse • Semer et cueillir ensemble ...
Acteurs du social	• Groupe Adéquation - Ressourcerie de Chartreuse • Centre Social des Pays du Guiers, AADEC, PAJ • Bailleurs sociaux (OPAC, Pluralis)
Autres acteurs	• Radio Couleur Chartreuse • Dauphiné Libéré • Référents de sites de compostage • Guides composteurs • Jardins partagés • L'Echo bouillon....

3.2 Gestion des déchets

3.2.1 Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

La collecte des ordures ménagères est **réalisée en prestation de service** par la société Minéris. L'ensemble du territoire est desservi en points de regroupement (environ 1 060 bacs 700 L).

La collecte sélective est **assurée en prestation de service** par la société Minéris.

Les usagers disposent à ce titre de 103 points tri en apport volontaire (PAV), constitués de :

- **160 colonnes multi-matériaux** : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaire, journaux, magazines, papiers bureautiques, cahiers, livres, enveloppes, catalogues, annuaires, publicités, papier cadeau, …
- **100 colonnes verre** : pots, bocaux et bouteilles

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est en convention avec la Ligue contre le Cancer et reverse à l'association 3,05 € par tonne de verre collectée.

Le territoire dispose également de 17 conteneurs textiles collectés et triés par Tri-Vallées.

Flux	Mode	Fréquence de collecte	Date de lancement	Collecteur	Exutoire
Ordures ménagères	Porte-à-porte et points de regroupement	C1 à C2	01/01/2014	Mineris	UVETD Savoie Déchets Chambéry
Multimatériaux (emballages et papiers)	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Mineris	Centre de tri Savoie Déchets Chambéry
Verre	Apport volontaire	C1 (en moyenne)	01/01/2014	Mineris	Quai de transfert Chamousset
Déchèteries	Apport volontaire	-	01/01/2014	Lely Environnement Trigenium - Trialp	Multiples
Textiles	Apport volontaire	-	01/01/2014	Tri-Vallées	Centre de tri Ugine
TOTAL					

3.2.2 Flux collectés en déchèteries

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse exploite 2 déchèteries :

- **À Entre-deux-Guiers** : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement pour l'exploitation du bas de quai.
- **À Saint-Pierre-d'Entremont (Isère)** : régie en haut de quai, marché avec Lely Environnement et Trialp pour l'exploitation du bas de quai.

Accès en déchetterie

L'accès à ces deux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie principale, celle d'Entre-deux-Guiers, sont les suivants :

	Déchèterie Entre-deux-Guiers		Déchèterie Saint-Pierre-d'Entremont
Période :	**du 1er avril au 31 octobre**	**du 1er novembre au 31 mars**	**Du 1er avril au 31 mars**
Lundi	14h-18h	13h-17h	-
Mardi	8h-12h	8h-12h	14h30-16h30
Mercredi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h	-
Jeudi	9h-13h / 14h-18h	8h-13h / 14h-17h	-
Vendredi	14h-18h	13h-17h	-
Samedi	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h	9h-12h
Dimanche et jours fériés	-	-	-

Commune / site	Statut ICPE	Mode de gestion	Date d'ouverture	Fréquentation annuelle
Entre-deux-Guiers ZI Chartreuse Guiers	Autorisée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	04/01/1999	55 092 visites (+ 2,50%)
Saint-Pierre-d'Entremont (38) Le Bourg	Déclarée	Régie en haut de quai Prestataire en bas de quai	21/03/2009	2 722 visites (- 5%)

Depuis le 1er avril 2021, l'apport d'amiante lié/fibrociment est interdit aux professionnels et règlementé pour les particuliers ; les dépôts sont autorisés uniquement sur rendez-vous, environ un samedi après-midi par quinzaine, et doivent être préalablement ensachés.

Des limites d'apport ont été instituées à la suite du vote du règlement intérieur des déchèteries applicable au 1er janvier 2020. Les services techniques communaux, les services départementaux et les associations sont assimilés aux professionnels au titre des limitations des apports.

Déchets acceptés en déchèteries

L'intercommunalité a signé plusieurs conventions avec d'autres prestataires pour la collecte et le traitement des flux suivants : batteries, bouchons en plastique, câbles électriques, capsules de café, cartouches d'encre, huiles de cuisine, huiles moteur et radiographies médicales.

	Déchèterie Entre-deux-Guiers	Déchèterie St-Pierre-d'Entremont
encombrants	✓	✓
ferraille	✓	✓
végétaux	✓	
cartons	✓	✓
gravats	✓	
pneumatiques	✓	
amiante lié/fibrociment	Procédure particulière à suivre	
bois agglomérés/bois peints	✓	✓
bois brut/bois de palette	✓	✓
papiers	✓	
plâtre	✓	
PVC	✓	
DEA*	✓	
DDS**	✓	✓
DEEE***	✓	✓
batteries	✓	✓
huiles de cuisine	✓	✓
huiles moteur	✓	✓
piles	✓	✓
capsules de café	✓	✓
cartouches d'encre	✓	✓
DASRI****	✓	✓
câbles électriques	✓	✓
lampes	✓	✓
bouchons en plastique	✓	✓
radiographies médicales	✓	✓
textiles	✓	✓

** Déchets d'Eléments d'Ameublement*

*** Déchets Diffus Spécifiques*

**** Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*

***** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux*

Seuils de dépôts

Type de déchets	Particuliers	Professionnels
déchets acceptés en benne	3 m³ par jour	5 m³ par jour
végétaux et gravats déposés dans les box	5 m³ par jour	8 m³ par jour
huiles moteur et huiles alimentaires	20 L par jour	50 L par jour
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	20 kg par jour	30 kg par jour

3.2.3 Financement du service

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a accepté la création d'un budget annexe déchets à compter du 1er janvier 2019. Les chiffres indiqués ci-dessous sont basés en partie sur le compte administratif et la matrice Compta Coût 2024 qui est en cours de validation par l'ADEME.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le service déchets est majoritairement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui a été instaurée sur l'ensemble du territoire le 1er janvier 2016.

Le taux de TEOM pour l'année 2024 est de 10,90 % (inchangé par rapport à 2023).
Le montant de la **TEOM perçue au titre de l'année 2024 est de 2 154 310 €.**

Redevance spéciale

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1er litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de s'acquitter de cette redevance. S'ils ne le souhaitent pas, les établissements peuvent faire appel à un prestataire privé.

En 2024, outre les communes membres de l'intercommunalité, 18 établissements étaient assujettis à la **redevance spéciale, représentant une recette de 58 938 €**.

Apports en déchetteries

L'accès aux déchèteries du territoire est payant pour les professionnels. Le gardien estime les volumes, qui sont ensuite validés par le professionnel, ce qui donne lieu à une facturation mensuelle.

Les tarifs appliqués en 2024 :

- Cartons, ferraille, papiers : gratuit
- Bois aggloméré, plâtre et PVC : gratuit
- Bois brut : 5 €/m3
- Végétaux : 13 €/m3
- Encombrants : 21,90 €/m3
- Gravats : 10 €/m3
- Pneumatiques : 28,90 €/m3
- DDS : 4,4 €/kg

Pour 2024, les **recettes issues de la facturation des professionnels s'élevaient à : 28 376 €**.

Éco-organismes

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse conventionne avec des éco-organismes.
Les soutiens pris en compte pour l'année 2024 sont les suivants :

	Citeo	EcoMaison	Ecosystem	Valobat	EcoDDS	Re_fashion
Soutien à la valorisation	182 747 €	11 870 €	12 630 €	45 000 €	2 328 €	0 €
Soutien développement durable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutien à la communication	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
Total	**182 747 €**	**11 870 €**	**12 630 €**	**45 000 €**	**2 328 €**	**1 000 €**
	255 575 €					

Vente de matériaux et autres recettes

La collectivité vend une partie des matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries via, respectivement, un groupement de collectivités, la CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets), et ses propres marchés ou conventions d'exploitation des bas de quais de déchèteries.

Les autres recettes proviennent de la mise à disposition des composteurs et lombricomposteurs et de la vente des big bags et dépôts bags amiante. Peuvent se rajouter aussi les remboursements d'assurance suite à des sinistres. **En 2024, elles se sont élevées à 8 791 €.**

Au total, le service déchets a perçu tous financements et subventions confondus : **2 581 838€.**

TEOM	Redevance spéciale	Facturation professionnels en déchèterie	Soutiens éco-organismes	Vente matériaux	Autres recettes	TOTAL
2 154 310 €	58 938 €	28 376 €	223 085 €	106 096 €	11 033 €	**2 581 838 €**

3.3 Production des déchets

3.3.1 Répartition et évolution des tonnages des DMA

Tous flux

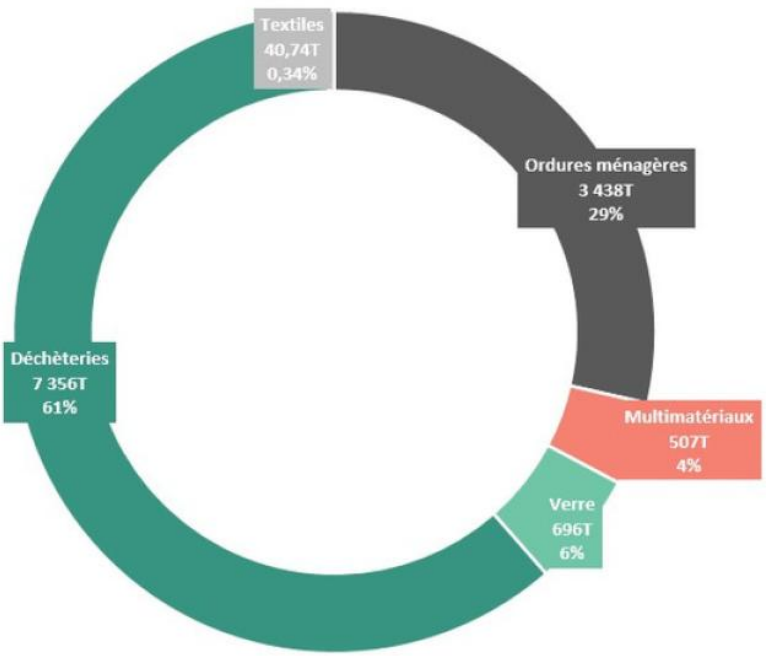

Evolution 2014-2024 :

- ordures ménagères = - 19,9%
- emballages et papiers = 0%
- verre = + 20,1%
- déchèteries = + 33,7%
- textiles = +37,1%

Quelles évolutions par-rapport à 2023 ?

Evolution 2023-2024 :

- ordures ménagères = - 2%
- multimatériaux = + 4%*
- verre = - 0,9%
- déchèteries = + 11,7 %
- textiles = - 9,1 %

L'extension des consignes de tri de 2023 se poursuit et permet une simplification du geste de tri pour les habitants.
Tous les emballages sont désormais déposés dans la même colonne de tri "jaune". Les emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors... le deviennent, il s'agit des : films plastiques dits "blisters", pots, barquettes, tubes, sachets ...

Ordures ménagères et collecte sélective

En comparaison avec des collectivités de même typologie, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse présente des ratios classiques de collecte par habitant pour les ordures ménagères. Il est à souligner une baisse notable du ratio d'OM/hab/an à nouveau en 2024 (205 kg/hab/an en 2023).

À noter : entre 2023 et 2024, le tonnage ordures ménagères collecté est en baisse de 2% alors que celui des emballages et du verre est en hausse, ce qui atteste d'un **meilleur geste de tri par la population.**

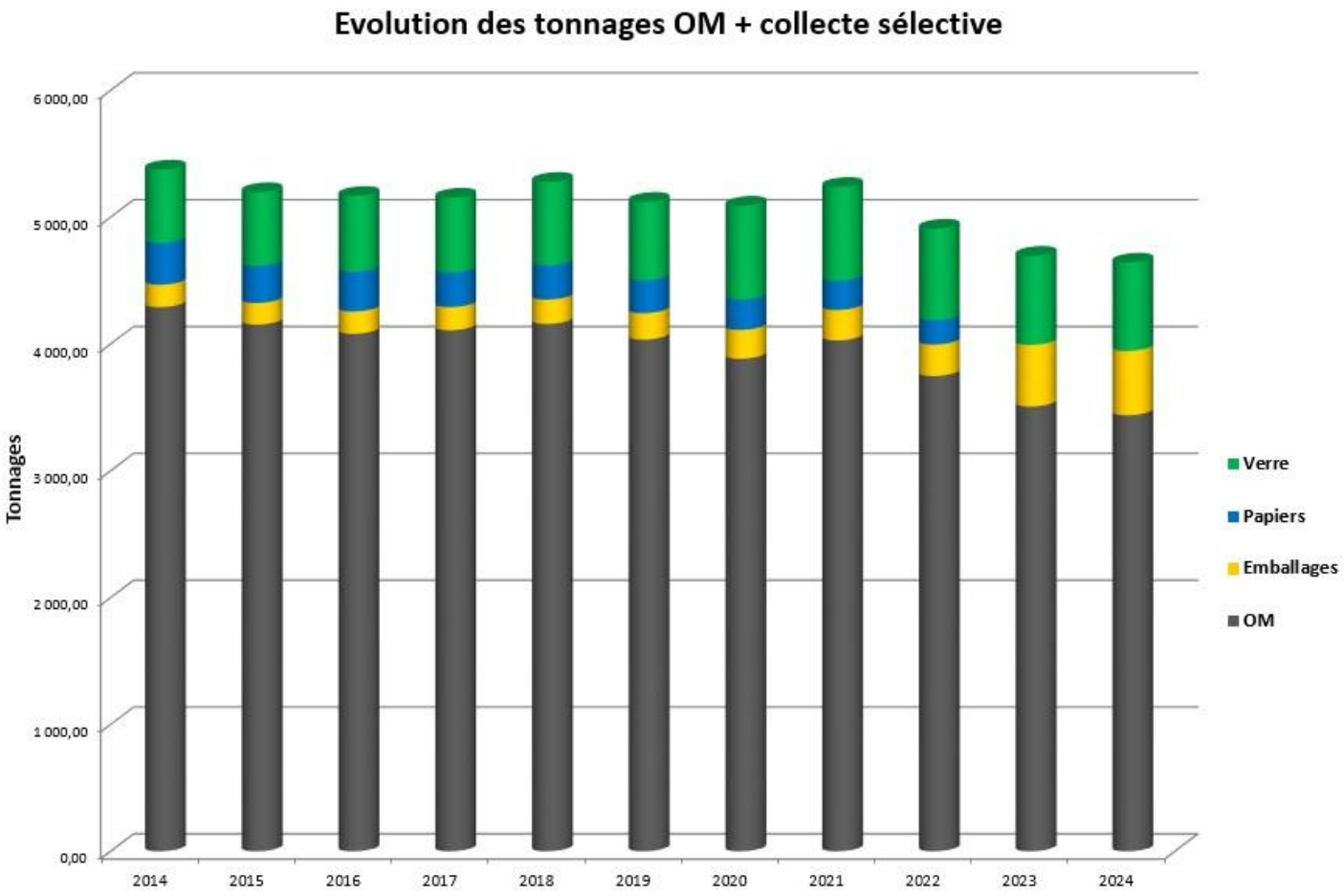

Déchetteries

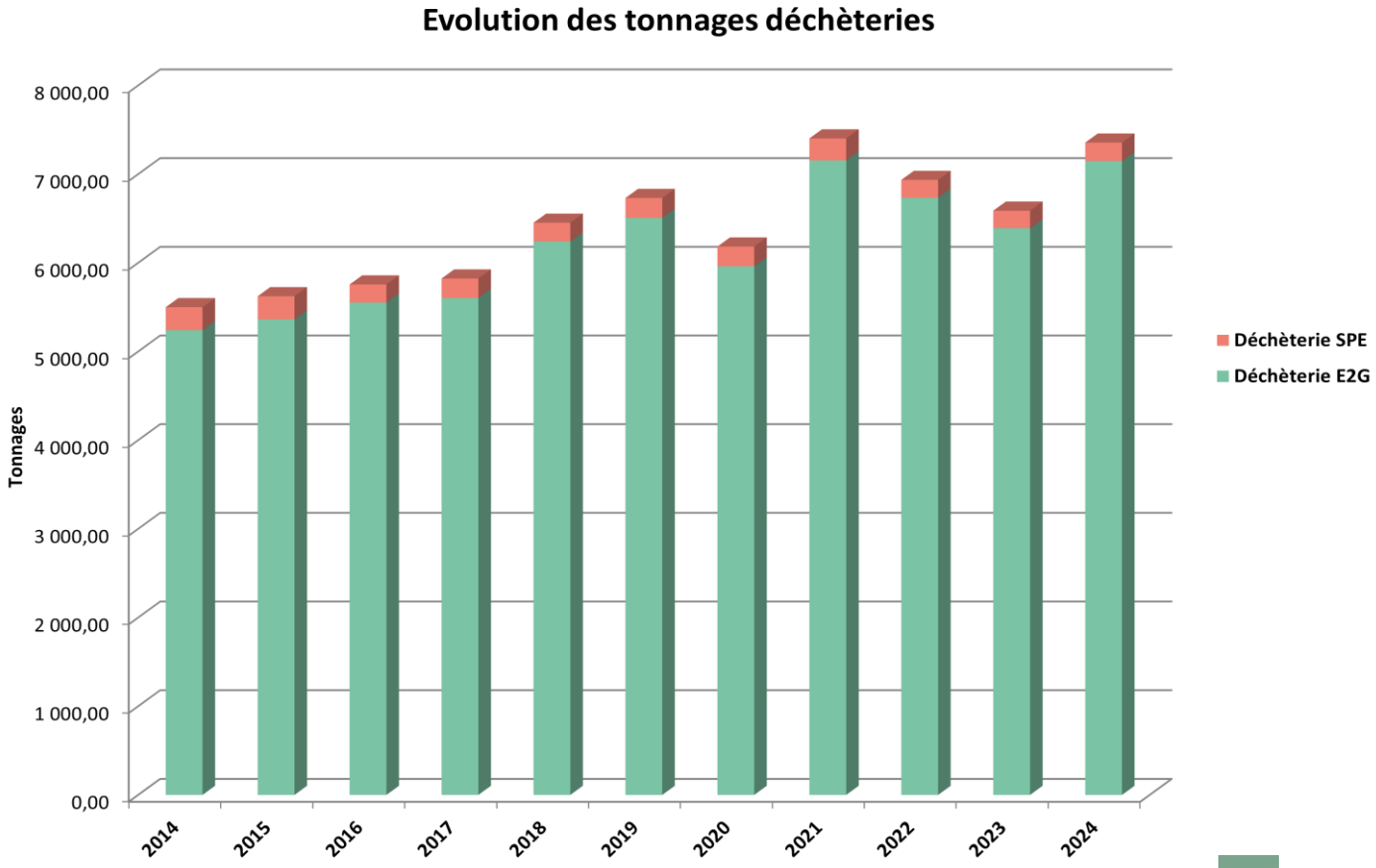

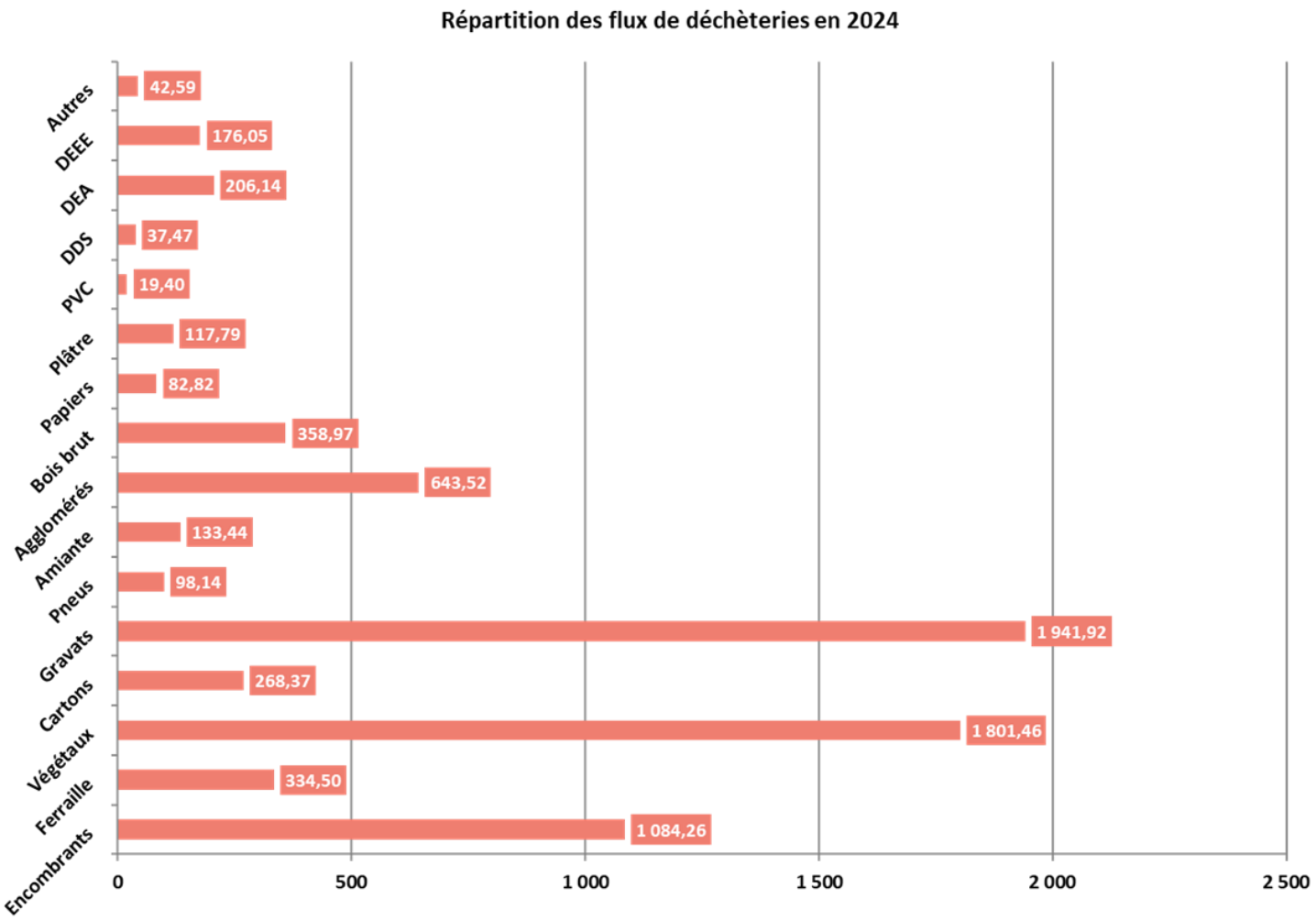

En 2024, les tonnages collectés des deux déchèteries ont augmenté (+11,7%).

Sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, les flux qui sont concernés par une forte hausse sont : les papiers (+45%), les gravats (+23%) et les déchets verts (+16%).

Les végétaux demeurent un flux important, ainsi que les gravats et les encombrants.

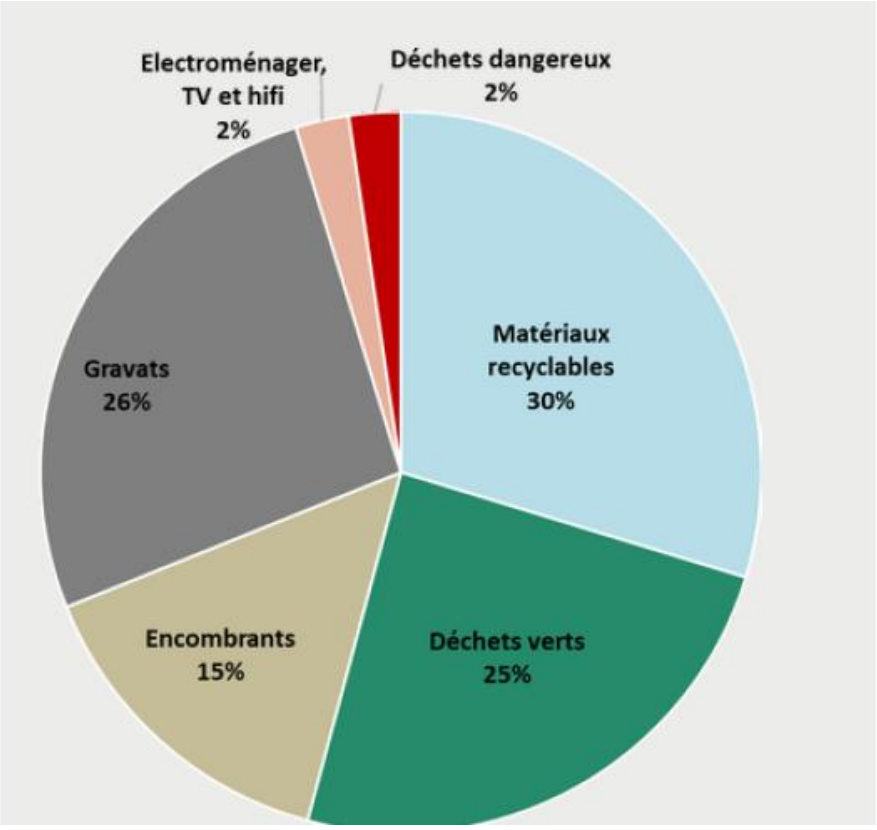

3.3.2 Performances de collecte

La comparaison de l'évolution du tonnage par type de matériaux en collecte sélective nous donne un aperçu plutôt mitigé. Les années 2020-2021 sont marquées par le Covid. Depuis 2022 nous assistons néanmoins à une augmentation du tonnage en collecte sélective (verre et multimatériaux confondus) et également à une baisse du tonnage des OM. Ces résultats montrent la pertinence des campagnes de communication et les effets d'un meilleur maillage d'installation des colonnes de tri sur le territoire.

En 2024, la production moyenne d'emballages/papiers est de 29,79 kg/ hab/an, ce qui est très inférieur à celle de la région Auvergne Rhone Alpes pour un territoire mixte rural en 2024 (50,61kg/hab/an).

La performance de collecte de verre de la CCCC est quant à elle supérieure à la moyenne régionale pour une même typologie d'habitat.

Tous flux

<table>
<tr><td colspan="8">Déchets ménagers et assimilés : DMA
9 960 tonnes
574 kg/hab/an</td></tr>
<tr><td colspan="4">Déchets occasionnels
5 319 tonnes
307 kg/hab/an</td><td colspan="4">Ordures ménagères et assimilées : OMA
4 641 tonnes
268 kg/hab/an</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchèterie
5 145
tonnes
297
kg/hab/an</td><td rowspan="2">CS Déchets dangereux
133 tonnes
8 kg/hab/an</td><td rowspan="2">CS Encombrants
- tonnes
- kg/hab/an</td><td colspan="2">Biodéchets
- tonnes
- kg/hab/an</td><td rowspan="2">CS Recyclables secs
507 tonnes
29
kg/hab/an</td><td rowspan="2">CS Verre
696
tonnes
40
kg/hab/an</td><td rowspan="2">OMR
3 438 tonnes
198 kg/hab/an

Mode de traitement principal :
Incinération avec récupération d'énergie</td></tr>
<tr><td>Déchets verts et biodéchets en mélange
- tonnes
- kg/hab/an</td><td>Déchets de produits alimentaires
- tonnes
- kg/hab/an</td></tr>
</table>

3.4 Sensibilisation et prévention

En 2020, le service déchets de la CCCC s'est étoffé, avec la création d'un poste de chargée de mission prévention-communication. Ce nouveau poste a permis de développer encore les actions autour des biodéchets, du réemploi, mais aussi de renforcer la communication auprès des différents publics.

3.4.1 Gestion des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et tous les particuliers.
Toutefois, la CCCC met à disposition de ses habitants des solutions de gestion des biodéchets depuis de nombreuses années.

Compostage individuel

Depuis sa création, la CCCC a poursuivi les campagnes de promotion du compostage individuel des anciennes communautés de communes, qui avaient démarré en 2006.
Entre 2006 et 2024, ce sont 2 750 composteurs individuels qui ont été mis à disposition des habitants du territoire.

Le matériel est remis aux habitants à la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, sur rendez-vous, moyennant une participation financière de 25 € pour les composteurs bois 400L et 30 € pour les composteurs bois 600L (tarifs 2023). Chaque rendez-vous donne l'occasion d'une formation personnalisée de 15 minutes. Cet échange permet d'évaluer les connaissances et pratiques de l'usager et de les faire évoluer si nécessaire. Pour les novices, les informations données ont surtout pour objectif la maitrise des techniques de base : équilibre matières humides/matières sèches, importance de l'oxygène, morcellement des biodéchets, brassage, …

Compostage de proximité

Afin de proposer une solution à l'ensemble de ses administrés, le service déchets installe des sites de compostage partagé. Ces derniers sont gérés par des référents de sites, avec le soutien et le renfort de la chargée de prévention et de l'agent en charge des biodéchets de la Communauté de Communes.

En 2024, il existe 21 sites de compostage de proximité (18 en 2023) sur le territoire.

Corbel
- bourg

Entre-deux-Guiers
- rue basse

Entremont-le-Vieux
- parking du camping

La Bauche
- château

Les Echelles
- jardins partagés
- salle des fêtes/place F. Viard
- lavoir- rue des allobroges

Miribel-les-Echelles
- école - derrière la cantine
- jardin partagé- ici demain
- résidence du Villard

St-Christophe-s/ Guiers
- salle du Peille

St-Jean-de-Couz
- route de Côte Barrier

St-Laurent-du-Pont,
- 10ème groupement
- rue Ferdinand Buisson
- résidence Charmant Som
- parc de l'ancienne cure
- Vieille tour

St Joseph de Rivière
- école/ Place de l'église
- crèche- salle des fêtes

St-Pierre-d 'Entremont
- AADEC

St Pierre de Genebroz
- église

St Pierre de Chartreuse
- résidence

St Thibault de Couz
- le bourg/école

Ils sont en général gérés par des bénévoles référents qui sont en lien direct avec le service déchets de la CCCC. L'agent technique biodéchets de la collectivité palie l'absence temporaire de référents et apporte une assistance sur la fourniture de matières sèches si nécessaire.

Le service déchets de la CCCC coordonne chaque année depuis 2013 l'opération « Tous au compost ! », en lien avec les référents de sites. Celle-ci donne l'occasion de communiquer sur l'existence de ces sites, de distribuer le compost et de faire éventuellement émerger de nouveaux sites.

Compostage en établissement

À ces sites, s'ajoutent ceux en établissements autonomes dans leur fonctionnement :

- Siège de la Communauté de Communes à Entre-deux-Guiers,
- Collège Béatrice de Savoie aux Echelles,
- Résidence Béatrice aux Echelles,
- Collège Le Grand Som à Saint-Laurent-du-Pont,
- Gendarmerie à Saint-Laurent-du-Pont,
- École primaire à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Lombricompostage

En 2014, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a lancé une opération foyers témoins lombricompostage qui avait pour but d'appréhender les forces et faiblesses du processus et de suivre pendant 18 mois les foyers volontaires en recueillant régulièrement les expériences de chacun.
Depuis, la collectivité met à disposition des particuliers intéressés des lombricomposteurs au prix de 30 €. Les vers ne sont pas fournis, mais une liste de personnes pratiquant déjà le lombricompostage et disposant de la souche initiale (Eisenia Fetida) leur est fournie, démarche qui permet par ailleurs de mettre en contact des débutants avec des personnes plus aguerries.

Fin 2024, 83 foyers s'étaient équipés avec des lombricomposteurs.

Broyage

Dans un premier temps, dès 2014, la CCCC a expérimenté le prêt gratuit de broyeurs aux particuliers. Au vu des coûts d'entretien et de maintenance du matériel et de la difficulté d'appliquer la caution, la CCCC a fait le choix d'interrompre ce service.

En novembre 2017, le conseil communautaire de la CCCC a délibéré en faveur du subventionnement de l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs. Une acquisition collective est ainsi encouragée.

	2021	2022	2023	2024
TOTAL des demandes reçues	**15**	**3**	**4**	**8**
Individuelles	9	2	3	6
Collectives	6	1	1	2
TOTAL des foyers concernés	**35**	**5**	**5**	**18**
TOTAL des subventions versées	**2 952 €**	**700 €**	**499 €**	**1 105 €**

Par ailleurs, fin 2021, la CCCC a acquis un broyeur semi-professionnel qu'elle met depuis 2022 à disposition de ses communes membres. Les agents des services techniques et quelques élus communaux ont été formés à son utilisation.
L'objectif est de diminuer les quantités de végétaux apportés en déchèterie et de disposer d'un produit utilisable en espaces verts. Les communes sont également invitées à approvisionner les bacs de matières sèches des sites de compostage de proximité installés sur leurs territoires.

3.4.2 Formations et communication

Formations et ateliers compostage

Des sessions de formations compostage-paillage ont été proposées quasiment chaque année depuis 2011 aux habitants du territoire. Des formations toilettes sèches et gestion des déchets verts sont également proposées par le service déchets. La collectivité organise et prend également en charge les

coûts de transport pour les visites des sites (centre de tri et UVETD de Chambéry, plateforme de compostage de la Buisse…).
D'autres sessions de formation ont permis de sensibiliser différents publics afin d'initier de nouvelles pratiques ou de faire évoluer les pratiques existantes : élus de la commission déchets, services espaces verts municipaux, agents de déchèterie, jardins partagés, ...

Réseau Compost et Jardins

Un Réseau de guides composteurs a vu le jour en 2012, animé par le service déchets de la CCCC.
Les particuliers bénévoles qui en faisaient partie ont rédigé des articles d'information et de sensibilisation à destination des bulletins communaux et intercommunaux et participé activement à la mise en place des premiers sites de compostage de proximité. Ils ont également organisé des soirées publiques d'échanges et conférences sur les thématiques compostage-paillage-jardinage au naturel. Ils ont tenu chaque année des stands d'information et de sensibilisation sur les fêtes locales (marchés aux fleurs, Fête du Parc, Rencontres Brel, Fête des paysans et artisans, Journées des plantes, …) et ont régulièrement participé aux opérations régionales « Café-compost ».

Communication grand public

Tout au long de l'année, le service déchets communique notamment avec :

- la rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux.
- les publications sur le site internet de la collectivité et de ses communes membres, sur Facebook, panneaux lumineux, …
- la mise à disposition de colonnes de tri sur roulettes aux associations du territoire pour leurs manifestations
- En juillet : le spectacle à l'occasion des Endimanchés à Saint-Pierre-de-Chartreuse

Le service déchets de la CCCC a édité fin 2021 une plaquette relative à l'interdiction de brûlage des déchets, et notamment des végétaux.
Elle est mise à disposition des habitants via les mairies des communes et les déchèteries. Les gendarmeries en ont également été destinataires, permettant ainsi de renforcer la sensibilisation lorsqu'ils interviennent auprès d'habitants ayant ce type de pratique.

Animations pédagogiques en milieu scolaire

La collectivité intervient dans les établissements scolaires du territoire : pour former les éco-citoyens de demain et accompagner les enseignants dans la sensibilisation des plus jeunes (cycle 2 et 3) au tri et au compostage et au recyclage.

En 2024, deux projets pédagogiques étaient proposés aux établissements :

- Mieux trier, moins jeter,
- Raconte-moi les biodéchets.

Le service déchets de la CCCC propose depuis plusieurs années des projets pédagogiques à destination des écoles primaires du territoire dont l'un aborde les thématiques de compostage et de gaspillage alimentaire. Il s'articule autour de 3 demi-journées en classe et 1 demi-journée de visite.

Les interventions en classe permettent d'apporter aux élèves toutes les connaissances théoriques avec l'appui de supports ludiques tels que les mallettes de jeux Gardigame et Le Pic vert. Elles sont aussi l'occasion pour eux de travailler concrètement à la mise en place d'un site de compostage au sein de l'établissement ou de mener des actions pour sensibiliser leurs camarades au gaspillage alimentaire.
Ce projet prévoit également la visite de la plateforme de compostage de La Buisse (CA du Pays Voironnais) et/ou d'un site de compostage partagé à proximité de l'établissement.

3.4.3 Réemploi

Ressourceries et gratuiteries

Le 1er septembre 2022, la Ressourcerie de Chartreuse a ouvert ses portes à St-Laurent-du-Pont.
Elle est le fruit d'une coopération entre la CCCC et le Groupe Adéquation, acteur de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Une convention a été signée entre les deux structures, permettant à l'association de bénéficier de la part de la collectivité, d'un soutien au démarrage et d'un soutien à la tonne collectée.

Le site étant relativement restreint en termes de surface, l'équipe s'est concentrée sur la récupération et la revente des produits suivants : textiles, linges, chaussures, jouets et matériels de puériculture, livres, vaisselle, décoration, petits meubles, petits matériels électriques et électroniques, articles de sport, bricolage et jardin, …

Toutefois, à l'issue de la 1ère année d'exploitation, les chiffres sont très encourageants puisque la Ressourcerie a déjà atteint les objectifs prévus en année 5.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté le versement d'une aide au fonctionnement votée en 2022, d'un montant de 15 000€, qui a été soldé en 2023. En 2024, seuls sont soutenus les tonnages revendus à bas prix au magasin de la ressourcerie et les encombrants non valorisables – qui sont à la charge d'Adéquation.

En 2024 :

110,50 tonnes ont été détournées et valorisées au magasin de la Ressourcerie.

Il existe également un espace de réemploi sur le secteur des Entremonts : une gratuiterie située dans les locaux de l'AADEC et gérée par des bénévoles de l'association.
En raison de la place disponible, elle est aussi essentiellement consacrée aux textiles, jouets, vaisselle et éléments de décoration.

4. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTIONS

5.1 Axes stratégiques

Les orientations stratégiques et les actions misent en place sont propres aux réalités du territoire de Cœur de Chartreuse. S'appuyant sur les 10 axes préconisés par l'ADEME :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets

2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

4. Lutter contre le gaspillage alimentaire

5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

6. Augmenter la durée de vie des produits

7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

8. Réduire les déchets des entreprises

9. Réduire les déchets du BTP

10. Réduire les déchets marins

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a choisi les 5 axes transversaux ci-dessous :

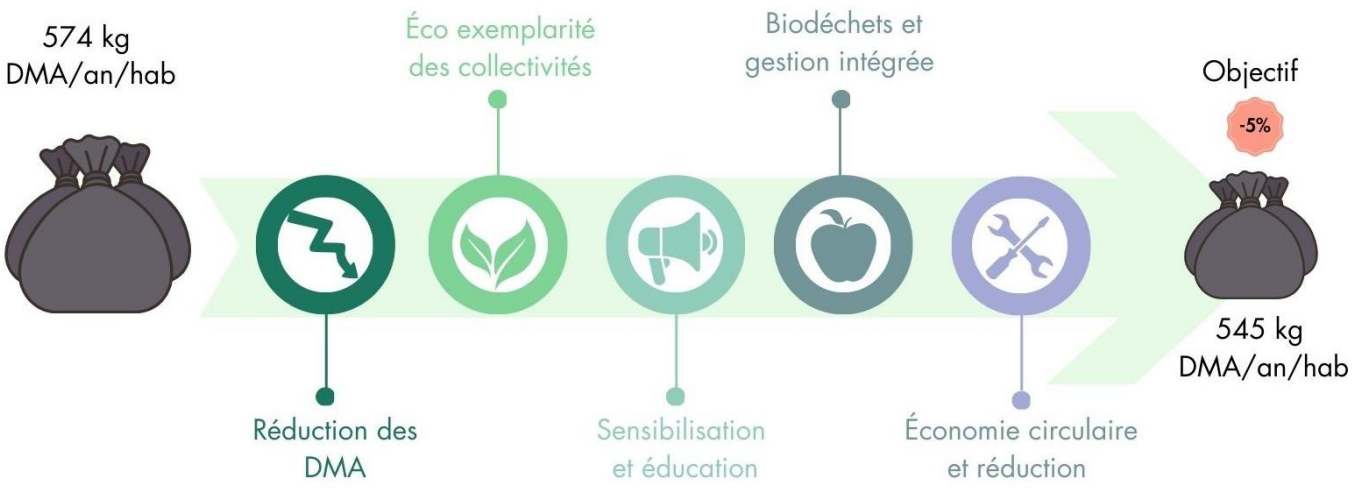

AXE 1

Réduction des DMA

Obj.1-1- Réduire les tonnages en déchetterie

Obj.1-2- Favoriser le recyclage matière

AXE 2

Éco exemplarité des collectivités

Obj.1-1- Réduire la production de déchets des services

Obj.1-2- Développer l'évènementiel éco-responsable

Obj.1-3- Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics

AXE 3

Sensibilisation et éducation

Obj.2-1- Sensibiliser les ménages

Obj.2-2- Éduquer les scolaires, la petite enfance et la jeunesse.

Obj.2-3- Recenser et développer des outils pédagogiques

AXE 4

Biodéchets et gestion intégrée

Obj.4-1- Impliquer les ménages dans la gestion des biodéchets

Obj.4-2- Renforcer la politique de PG-Prox du territoire

AXE 5

Économie circulaire et réduction

Obj.5-1- Favoriser la réduction à la source des déchets

Obj.5-2- Favoriser une consommation responsable

5.2 Objectifs et plan d'actions

Les 5 axes se déclinent en 12 objectifs stratégiques dont découlent 31 actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans chaque fiche action.

La mise en œuvre opérationnelle pourra être complétée et/ou précisée durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Les temps exprimés par action ne correspondent pas à des équivalents temps plein additionnels, mais à des estimations de charge de travail réparties dans le temps. Les actions du PLPDMA ne sont pas toutes menées simultanément et s'inscrivent dans une logique de priorisation et de phasage.

AXE		OBJECTIFS et ACTIONS	
1	Réduction des DMA (6 actions)	Obj.1.1	**Réduire les tonnages en déchetterie**
			1.1.1- Installer un contrôle d'accès en déchetterie (EDG)
			1.1.2- Réviser les tarifs et volumes autorisés
			1.1.3- Optimiser les exutoires BTP et déployer une filière de réemploi
		Obj.1.2	**Favoriser le recyclage matière**
			1.2.1- Déployer une campagne de sensibilisation en porte à porte (ambassadeur du tri)
			1.2.2- Étudier le renouvellement et optimisation des PAV
			1.2.3- Accroître la visibilité et l'accessibilité des PAV (cartographie)
2	Eco-Exemplarité (6 actions)	Obj.2.1	**Réduire la production de déchets des services**
			2.1.1- Sensibiliser les agents et prestataires de l'EPCI au tri et à la réduction des déchets
			2.1.2- Créer et engager les communes dans une charte d'éco-exemplarité (référents)
			2.1.3- Favoriser une gestion vertueuse des espaces verts
		Obj.2.2	**Développer l'évènementiel éco-responsable**
			2.2.1- Élaborer une charte éco-évènement à destination des communes et partenaires

			2.2.2- Former les organisateurs et bénévoles à la gestion des déchets lors des manifestations
		Obj.2.3	**Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics**
			2.3.1- Etudier les leviers d'action en faveur d'une consommation responsable sur les commandes en interne de la collectivité
3	Sensibilisation et éducation (7 actions)	Obj.3.1	**Sensibiliser les ménages**
			3.1.1- Mettre en œuvre des actions d'animation grand public lors d'évènements nationaux (SERD, SDD, TAC, FDV, etc.)
			3.1.2- Organiser des visites de sites (déchetterie, UVETD, Centre de tri, site de compostage, etc.)
			3.1.3- Créer un kit d'accueil à destination des nouveaux arrivants, vacanciers et résidents secondaires (exutoire, horaire déchetterie, etc.)
		Obj.3.2	**Sensibiliser les scolaires, la petite enfance et la jeunesse**
			3.2.1- Proposer des projets aux scolaires sur le tri, la réduction des déchets, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire
			3.2.2- Réaliser des interventions ponctuelles auprès de la petite enfance (RPE, assistantes maternelles, crèche, etc.)
			3.2.3- Organiser des temps de sensibilisation auprès des jeunes du territoire (collège, PAJ, etc.)
		Obj.3.3	**Recenser et développer des outils pédagogiques**
			3.3.1- Recenser les outils pédagogiques existants et envisager la création de nouveaux outils en fonction des besoins

4	Biodéchets et gestion intégrée (7 actions)	Obj.4.1	**Impliquer les ménages dans la gestion intégrée des biodéchets**
			4.1.1- Faciliter l'accès des ménages aux solutions de compostage de proximité
			4.1.2- Promouvoir la gestion intégrée des déchets verts via la subvention à l'acquisition d'un broyeur individuel ou collectif
			4.1.3- Former les usagers à la pratique du compostage et à la gestion intégrée des déchets verts.
		Obj.4.2	**Renforcer la politique de PG-Prox du territoire**
			4.2.1- Développer une stratégie portant sur la gestion des sites de compostage partagé du territoire (protocole, formation, suivi, besoins, exutoires)
			4.2.2- Animer et renforcer le réseau compost et jardin
			4.2.3- Accompagner les établissements scolaires du territoire dans la gestion de leur biodéchet et la lutte contre le gaspillage alimentaire
			4.2.4- Développer la coopération avec les services espaces verts des communes (mise à disposition de broyat pour les habitants, utilisation du compost, etc.)
5	Économie circulaire et réduction	Obj.5.1	**Favoriser la réduction à la source des déchets**
			5.1.1- Visibiliser les acteurs locaux dans les domaines de l'économie circulaire
			5.1.2- Étudier le déploiement d'un espace de réemploi en déchetterie et rédiger des scénarios
			5.1.3- Encourager les changements de comportement via des ateliers pratiques et défis
		Obj.5.2	**Favoriser une consommation responsable**
			5.2.1 Diminuer la distribution d'imprimés publicitaires
			5.2.2 Encourager les professionnels à proposer des alternatives au jetable

Adresse :
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers
38 380 Entre-deux-Guiers

Téléphone : 04.76.66.81.74
Fax : 04.76.66.13.65

Email :
accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

N°Siren/Siret :
200 040 111 00110

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

AXE 1

Réduction des DMA

Obj. 1-1- Réduire les tonnages en déchetterie

Obj. 1-2- Favoriser le recyclage matière

AXE 1

Réduction des DMA

Obj.1-1 Réduire les tonnages en déchèteries

ACTIONS CLÉS

1.1.1- Installer d'un contrôle d'accès en déchèterie d'Entre-deux-Guiers et outiller la répartition ménages/professionnels.

1.1.2- Réviser les tarifs ou volumes autorisés.

1.1.3- Optimiser les exutoires du BTP et développement une filière de réemploi

ACTION 1.1.1 – Installer un contrôle d'accès en déchetterie (EDG)

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Réduire les tonnages entrants en déchetterie et améliorer la valorisation matière. 🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Améliorer le suivi des apports, distinguer ménages / professionnels et réguler les flux	
Échéance : 2028	Pilotage : Responsable service déchets Appui : Chargée de prévention (déploiement, communication)
⚠ Point de vigilance : Accompagnement des usagers au démarrage	
Public cible : ensemble des administrés	
Partenaires : prestataire équipement, service informatique	
Contenu • Mise en place d'un système de contrôle d'accès (lecture de plaques). • Création d'une base usagers. • Paramétrage différencié ménages / professionnels. • Exploitation des données pour ajuster la politique déchets.	

Moyens humains :
0,08 ETP responsable, 0,05 ETP prévention + accompagnement des agents de déchetterie lors de la phase test

Moyens techniques :
Logiciel de gestion et base de données usagers, barrière et lecteur de plaque

Moyens financiers : Investissement 20 000 €+ maintenance annuelle : 5 000€

	Indicateur	Unité	Fréquence de suivi	Source de données
Moye	Budget d'investissement alloué	€	Annuel (année mise en place)	Budget service déchets
	Temps agent mobilisé	ETP	Annuel	Suivi RH interne
Réalisatio	Installation du dispositif	O/N	N	Service déchets
	Nombre d'usagers enregistrés	Nbre	Annuel	Logiciel contrôle d'accès
Résultats	Nombre total de passages	Nombre	Annuel	Logiciel
	Répartition tonnages ménages / professionnels	%	Annuel	Données pesées
	Évolution tonnage totaux par flux	Tonnes	Annuel	Rapport annuel
Impact	Diminution du ratio kg/hab./an	Kg/hab.	Annuel	Données tonnage

ACTION 1.1.2- Réviser les tarifs et volumes autorisés

La mise en place d'un contrôle d'accès va permettre dans un premier temps d'évincer les dépôts qui proviennent de l'extérieur du territoire. On cherchera également à limiter les apports évitables en réorientant les flux lorsque cela est possible. IL sera primordial de réaliser une période de transition souple et de bien communiquer en amont.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Contribuer à la réduction des tonnages en déchetterie et à une meilleure équité du service.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Adapter les volumes aux usages réels, encadrer plus strictement les apports professionnels, réduire de 10 à 15% le tonnage « encombrant » et diminuer la fréquentation du site d'Entre-Deux-Guiers

Échéance : 2028-2031	Pilotage : Responsable service déchets Appui : Chargée de prévention (déploiement, communication)

⚠ Point de vigilance :
Risque de dépôts sauvages, tension possible avec les artisans locaux voir incompréhension des habitants. Importance de BIEN communiquer.

Publics cibles : Ménages du territoire, professionnels et artisans et services techniques communaux

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Diagnostic 2026-2027	Analyse des données existantes- volumétrie de chaque flux, tarifs appliqués et étude comparative avec EPCI voisins + Analyse financière (coûts de traitement /recettes)
Phase 2	Élaboration de scénarios 2028	Proposer des seuils et des fréquences de passage. Ajuster les données aux besoins Instauration de seuils progressifs Révision des tarifs professionnels Hypothèse de modulation sur flux spécifiques (déchets verts volumineux, gravats…)
Phase 3	Concertation et validation 2029	Présentation en commission déchets Information maires Validation en conseil communautaire Modification du règlement intérieur
Phase 4	Communication et mise en œuvre En 2030-2031	Campagne d'information habitants Formation agents de déchetterie Période de tolérance pédagogique

Moyens humains :
0,08 ETP responsable service déchets- pilotage et suivi

Moyens financiers :
Investissement matériel et logiciel entre 15 000 € et 20 000 €
Communication

	Indicateur	Unité	Initial	Objectif à 6 ans	Suivi	Source de données
Moyens	Temps agent mobilisé (pilotage + étude)	ETP	0	0,25 ETP/an	Annuel	Suivi RH
	Nombre de scénarios tarifaires étudiés	Nbre	0	≥ 2 scénarios	Phase étude	Service déchets
	Budget communication	€	0	À définir	Annuel	Budget
Réalisation	Adoption d'un nouveau règlement de déchetterie	O/N	Non	Oui	Année N	Délibération
	Validation d'une nouvelle grille tarifaire	O/N	Non	Oui	Année N	Conseil communautaire
	Nombre de supports de communication diffusés	Nbre	0	≥ 3 supports	Année mise en œuvre	Prévention Déchets
	% usagers enregistrés (estimation diffusion)	%	-	≥ 80 %	Année mise en œuvre	Statistiques diffusion
Résult	Évolution tonnage professionnels	Tonnes	A définir	-10 % En 2031	Annuel	Données contrôle accès
Impact	Ratio dépôt déchetterie	kg/ hab/an	307/kg/ an/hab.	-10 %	Annuel	Données tonnage / population
	Évolution du nombre de passages	%	XXXX	-5 à -10 %	Annuel	Logiciel accès

ACTION 1.1.3- Optimiser les exutoires BTP et déployer une filière de réemploi

Le territoire Cœur de Chartreuse est un espace qui accueille une activité artisanale importante. Les déchets issus du bâtiment (gravats, bois, menuiseries, tuiles, sanitaires, matériaux de second œuvre) représentent une part significative des tonnages en déchetterie. La mise en place de la filière REP PMCB a permis de développer de nouveaux exutoires mais tous les matériaux ne trouvent pas de filière dédiée. Certains matériaux sont encore en état d'usage et pourraient être réemployés et offrir une solution avantageuse aux particuliers et artisans locaux.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Réduire les tonnages de déchets du bâtiment en déchetterie en privilégiant le réemploi avant le recyclage.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- répertorier et actualiser annuellement les exutoires de la filière REP PMCB ; étudier la création d'un espace de dépôt/récupération de matériaux réemployable ; sensibiliser les artisans et particulier au réemploi (cohérence avec AXE 5)

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention **Appui :** Gardien de déchetterie et responsable du service déchets

⚠ **Point de vigilance :** Définir clairement les critères d'acceptation et le cadre juridique, veiller à bien organiser l'espace pour éviter les dépôts sauvages, gestion des invendus et périodicité, charge supplémentaire pour les gardiens.
Risque de dépôts sauvages, tension possible avec les artisans locaux voir incompréhension des habitants. Importance de BIEN communiquer.

Publics cibles : Artisans locaux, habitants, services techniques communaux

Partenaires : Éco-organismes REP PMCB, Artisans volontaires, groupe Adéquation - Ressourcerie de Chartreuse, ADEME

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase1	Etude et cadrage 2026-2027	Étudier la faisabilité. Répertorier la typologie et le volume de matériaux qu'il serait possible de détourner et les exutoires actuels ; Réaliser une veille sur les dispositifs mis en place par les collectivités voisines et échange avec les éco-organismes.
Phase 2	Scénarios et Expérimentation 2028	Définir les critères d'acceptation et estimation de la surface nécessaire. Préciser les conditions de reprise et typologie de matériaux. Traçabilité sur les flux entrant et sortant. Aménagement d'un espace pilote (6-12 mois) et communication.
Phase 3	Évaluation et validation 2028-2029	Évaluation de la phase de test et ajustement fonctionnel. Présentation en commission déchets Validation en conseil communautaire Modification du règlement intérieur en déchetterie
Phase 4	Déploiement et stabilisation En 2029-2030	Suivi annuel et bilan du PLPDMA Ajustement économique au besoin. Réaliser une veille sur les aides sur ce genre de projet

Moyens humains :
0,18 ETP chargée de prévention déchets -veille, pilotage, suivi et bilan annuel
0,1 ETP gardien de déchetterie – mise en place et gestion
+ voir déploiement d'un prestataire extérieur

Moyens financiers :
Investissement initial entre 4000 € et 9 000€, coût de fonctionnement 1500€ à 2500€
+ masse salariale 1,8 ETP et 1 ETP intégré au budget RH

	Indicateur	Unité	Initiale	Objectif à 6 ans	Suivi	Source de données
MOYENS	Temps agent mobilisé	ETP	0	0,12 ETP/an phase1 et 0,06 TP/an ensuite	Annuel	Suivi RH
	Temps gardien pour espace réemploi	ETP	0	0,05 ETP/an	Annuel	Organisation interne
	Budget aménagement espace réemploi	€	0	4000-9000	2029	Budget déchets
	Solution de réemploi référencées	Nbre	0	>5	Annuel	Base de données interne
RÉALISATION	Création d'un espace dédié au réemploi	O/N	Non	Oui	2029	Décision interne
	Mise à jour du règlement de déchetterie	O/N	Non	Oui	2028	Document validé
	Nombre de matériaux acceptés au réemploi (typologies définies)	Nbre	0	≥ 5 flux structurés	2029	Règlement
	Nombre de supports de communication diffusés (artisans + habitants)	Nbre	0	≥ 3 supports	2029	Service prévention
RÉSULTATS	Tonnage estimé détourné vers le réemploi	Tonnes	0	10 à 20 t/an en 2031 (selon flux)	Annuel	Registre espace réemploi
	Évolution tonnage déchets BTP en déchetterie	Tonnes	A définir	-5 à -10 % en 2031	Annuel	Rapport tonnages
IMPACT	Réduction coût traitement déchets BTP	€/an	A définir	-5 % en 2031	Annuel	Comptabilité
	Part des déchets BTP orientés vers réemploi	%	0 %	≥ 3 % du flux BTP	Annuel	Analyse flux
	Satisfaction usagers (artisans/particuliers)	%	-	≥ 70 % satisfaits	Bilan 2031	Enquête

AXE 1

Réduction des DMA

Obj.1-2 Favoriser le recyclage matière

ACTIONS CLÉS

1.2.1- Déployer une campagne de sensibilisation en porte à porte avec des ambassadeurs de tri

1.2.2- Étudier le renouvellement et l'optimisation du parc emballages

1.2.3- Accroitre la visibilité des PAV (cartographie)

ACTION 1.2.1- Déployer une campagne de sensibilisation en porte à porte

La collectivité présente des performances de tri contrastées au regard des territoires de typologie comparable. En matière d'emballages tous matériaux, le territoire de Cœur de Chartreuse affiche un niveau de collecte d'environ 30 kg par habitant et par an, alors que la moyenne observée sur les territoires de typologie mixte rural, selon la classification de l'ADEME, s'élève à environ 50 kg par habitant et par an. Ce différentiel met en évidence un potentiel important d'amélioration, notamment en matière de compréhension et d'appropriation des consignes de tri par les usagers.

À l'inverse, les performances de collecte du verre apparaissent plus favorables, avec environ 40 kg par habitant et par an, contre une moyenne de 35 kg par habitant et par an sur les territoires de même typologie. Ce résultat souligne que, lorsque les consignes sont bien identifiées et intégrées, les habitants du territoire sont en capacité d'adopter des pratiques de tri efficaces.

Dans ce contexte, le recours à des ambassadeurs du tri, pendant une durée minimale de six mois tous les deux ans, vise à répondre de manière ciblée aux difficultés identifiées sur les flux d'emballages. Cette action a pour objectif de renforcer l'information de proximité, d'accompagner les habitants dans la compréhension des consignes et d'améliorer progressivement la qualité et la quantité des déchets recyclables collectés, dans une logique d'amélioration continue et adaptée aux réalités du territoire.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Améliorer la qualité du tri et accroître les performances de recyclage matière sur le territoire par une meilleure compréhension des consignes de tri par les habitants.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Informer et accompagner les habitants, en particulier ceux rencontrant des difficultés de tri, grâce à une sensibilisation de proximité adaptée aux spécificités locales.

Échéance : 2026 -2028-2030	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Citéo, responsable service déchets
Flux : recyclable sec/ OM/ biodéchets	⚠ Point de vigilance : bien adapté son discours, accompagner au changement, veiller à des tournées systématique par binôme ; bien adapter les circuits aux horaires de présence des foyers

Publics Cibles : Tous les habitants du territoire

Partenaires : Citéo, ADEME

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Recrutement ambassadeurs 2026	Rédaction et publication de l'offre d'emploi. Candidature- entretien- sélection et contractualisation. Modalité pour les soutiens financiers CITEO
Phase 2	Élaboration de la stratégie et outils 2026	Développer un plan d'actions précis. Messages clés (geste à promouvoir, consignes de tri spécifiques) calendrier d'intervention. Commande et création de supports de communication. Développement d'outils de suivi
Phase 3	Formation 2026	Organiser une formation complète des ambassadeurs sur les techniques d'animation, la pédagogie adaptée, les spécificités du tri local et la gestion des questions ou réclamations des usagers. Interne ou pas un prestataire extérieur
Phase 4	Campagne en porte à porte 2026-2027	Planification détaillée des tournées, logistique (matériel, transports), zonage, suivi quotidien du travail des ambassadeurs. Assurer un relais régulier avec les agents sur le terrain pour ajuster la stratégie en fonction des retours.

Moyens humains :

0,12 ETP chargée de prévention déchets -Pilotage, communication, formation, suivi
Et appui de la responsable service déchets

Moyens financiers :

Coût salarial ambassadeur, budget communication (sac de tri, guide, flyers, autocollar bioseau), formation ambassadeur, investissement initial

	Indicateur	Unité	Initial	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps agents mobilisé	ETP	0	0,12 annuel	Annuel	Suivi RH
	Ambassadeurs recrutés	Nbr	0	2/an	Annuel	Service RH
	Com. et supports	€	0	2000€ / an	2026	Budget déchets
	Formation ambassadeurs	€	0	1000€/ an	2026	Budget déchets
RÉALISATION	Ratio foyer visites/ foyer existants	%	0	30-50% /an	Annuel	Rapport terrain
	Support de communications diffusés	Nbr	Non	≥ 3 supports	2026	Prévention
RÉSULTATS	Tonnage emballages triés (ADEME, Caractérisation)	Kg/ Hab	0	+15% à échéance 2031	Annuel	Registre espace réemploi
	Tx de ménage déclarant appliquer correctement les consignes de tri	%	A définir	+ 10 points %	Avant/ Après	QuestionR Ambassadeur
IMPACT	Evolution du ratio OMR	%	198 kg/hab/an	-5 à 10%	Annuel	Savoie Déchet
	Taux de refus au centre tri	%	A définir	-3à 5 points %	2 ans	Savoie Déchets

ACTION 1.2.2- Étudier le renouvellement et l'optimisation des PAV

Les actuelles colonnes de tri sont vieillissantes et demandent beaucoup de maintenance. Leur aspect se fond assez mal dans le paysage chartroussin. Investir dans un nouvel aménagement c'est offrir un outil de tri propre qui donne envie de faire partie de cet effort collectif en faveur de l'environnement.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Faciliter et encourager le tri grâce à des PAV

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Réaliser un diagnostic technique complet du parc existant ; analyser les besoins en optimisation ; étudier les différents scénarios de renouvellement ; estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement et élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour 2029-2035.

Échéance : 2026- 2028 – Étude 2029-2030 – Mise en œuvre prévisionnel	**Pilotage :** Responsable du service déchets **Appui :** service technique/communes et prestataire de collecte
Flux :	⚠ **Point de vigilance :** A mener de front avec une campagne de communication sur les bons gestes du tri

Publics cibles : Administrés (habitants et commerçants

Partenaires : Bureau d'études spécialisés, fournisseurs d'équipements de tri, service de collecte, services techniques communaux, élus communautaires

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Diagnostic 2026	Réaliser un diagnostic technique et fonctionnel du parc existant (inventaire)- Développer une cartographie complète du parc en précisant problématique et besoins
Phase 2	Besoins et Optimisation 2027	Définir plusieurs scénarios de renouvellement des colonnes emballages (multi-matériaux et verres) avec avantages/inconvénients + estimation budgétaire
Phase 3	Planification et Validation 2029	Structurer un plan d'investissement progressif à partir de 2029 en hiérarchisant les colonnes à renouveler en priorité. Définition d'un calendrier de renouvellement. Validation politique en conseil communautaire
Phase 4	Préparation mise en œuvre 2029-2030	Préparation technique à l'installation. Anticiper les démarches administratives et techniques (autorisation en fonction des espaces), études des aides mobilisables (éco-organismes, ADEME, etc.) et préparation des marchés publics éventuels.

Moyens humains :
0,08 ETP responsable service déchets- pilotage et suivi

Moyens financiers :
Budget d'étude si nécessaire entre 5000€ et 15000€

	Indicateur	Unité	Initialmt	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps agents mobilisé (pilotage et coordination)	ETP	0	0,08 ETP/an 2026-2028	Annuel	Suivi RH
	Appui services techniques/prestataire	ETP	0	0,02 ETP/an	Annuel	Interne
	Budget d'étude diagnostic	€	0	5 000-15 000€	2026-27	Budget déchets
	Réunions de concertation communes	Nbr	0	≥ 3 réunions	Phase d'étude	CR
RÉALISATION	Diagnostic du parc existant	O/N	Non	Oui 2027	Annuel	Rapport d'étude
	Nombre de scénarios de renouvellement formalisés	Nbr	0	≥ 2 scénarios comparés	2027	Rapport d'étude
	Plan Pluriannuel d'investissement validé	O/N	Non	Oui 2028	2028	Délibéra°
RÉSULTATS	Taux de couverture du diagnostic	%	0	100%	2027	Rapport d'étude
	Estimation financière consolidée	O/N	Non	Oui	2028	PPI
IMPACT	Amélioration prévisionnelle de la performance de tri	% estimé	–	+ 5% à terme (post 2029	Projection	Etude

ACTION 1.2.3- Accroître la visibilité et accessibilité des PAV (Cartographie)

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, le nouveau prestataire pourra être mobilisé pour contribuer au recensement des points d'apport volontaire (PAV) du territoire et à l'analyse de leur niveau d'usage ainsi que leur périmètre de rayonnement. Ces éléments viendront alimenter la cartographie des PAV et permettront d'affiner l'information délivrée aux usagers, ainsi que l'orientation des actions de sensibilisation.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Améliorer la gestion des déchets ménagers en optimisant l'accessibilité et la visibilité des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, dans un objectif de proximité et d'efficacité.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Répertorier les PAV existants, analyser leur rayonnement et identifier les zones sous-desservies pour développer des solutions de déploiement adaptées aux besoins spécifiques du territoire ; réaliser une communication permettant le repérage sur le territoire (carte virtuelle + panneaux)

Échéance : 2029	Pilotage : Responsable service déchets Appui : Chargée de prévention déchets et ST

⚠ Point de vigilance : Maintenir une communication à long terme pour assurer l'efficacité du dispositif à long terme

Publics cibles : Administrés du territoire (habitants, commerçants, entreprises, etc.), les touristes et structures touristiques.

Partenaires : ADEME, associations locales, communes membres, collecteur

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Diagnostics PAV existants 2026	Inventorier les PAV existants, étudier leur rayonnement (ratio volumétrie/ nbr de foyer et moyenne de dépôt/hab.) Identifier les zones sous desservies
Phase 2	Besoins déploiement 2027	Etudier les zones géographiques mal desservies ou insuffisamment couvertes par les PAV actuels. Profiter du passage des ambassadeurs de tri pour recueillir auprès des usagers leurs retours sur accessibilité/ visibilité et efficacité des PAV.
Phase 3	Planification 2028	Déterminer les espaces à équiper et les espaces à optimiser. Planifier les installations nécessaires en établissant un calendrier de mise en œuvre. Valider le plan avec les élus

		locaux et les parties prenantes. Etudier la communication à mettre en place (signalétique, cartographie interactive,)
Phase 4	Déploiement et communication 2029-2030	Installer les nouveaux PAV et mise à jour des sites existants. Préparation des supports de communication et diffusion de l'information.
Moyens humains : 0.03 ETP pour la responsable du service déchet Moyens financiers :		

	Indicateur	Unité	Initial	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps de coordination et de mise à jour de la cartographie	ETP	À préciser	≈ 0,03	Ponctuel / Annuel	Suivi interne
MOYENS	Mobilisation du prestataire de collecte pour le recensement et l'analyse d'usage des PAV	O/N	N	O	Ponctuel	Marché de collecte
RÉALISATION	Cartographie des PAV réalisée et mise à disposition du public	O/N	N	O	Ponctuel	Service déchets
RÉSULTATS	Amélioration de l'orientation des usagers vers les PAV	Qualitatif	Non mesuré	Amélioration constatée	Ponctuel	Retours terrain
IMPACT	Contribution à baisse des emballages dans les OM	Tendance	Non mesuré	Tendance favorable	Tous les 3 ans	Caractérisation

FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

AXE 2

Éco exemplarité des collectivités

Obj. 1-1- Réduire la production de déchets des services

Obj. 1-2- Développer l'évènementiel éco-responsable

Obj. 1-3- Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics

AXE 2

Éco exemplarité des collectivités

Obj.2-1 Réduire la production de déchets des services

ACTIONS CLÉS

2.1.1- Sensibiliser et former les agents et prestataires de l'EPCI au tri et à la réduction des déchets

2.1.2- Créer et engager les communes dans une charte d'éco-exemplarité avec des référents "prévention déchets"

2.1.3- Favoriser une gestion vertueuse des espaces verts

ACTION 2.1.1- Sensibiliser les agents et prestataires de l'EPCI au tri et à la réduction des déchets

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Impliquer l'ensemble des agents de la collectivité et des prestataires de service, notamment les agents de ménage, dans le tri des déchets puis dans leur réduction, afin de renforcer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Structurer et harmoniser les pratiques de tri des déchets dans l'ensemble des services de la collectivité (dispositif, signalétique, etc.) / Former et accompagner l'ensemble des agents et prestataires aux enjeux et aux pratiques de tri et de prévention des déchets/ Réduire à la source les déchets produits par le fonctionnement de la collectivité (identifier les principaux gisement et proposer des actions concrètes) / Effectuer le suivi et mesurer les résultats.

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Responsable du service déchets
⚠ Point de vigilance : Contraintes organisationnelles - missions pendant les horaires de fermetures de la CCCC, charge de travail supplémentaire	
Publics cibles : tous les services/ agents de la collectivité, Ecowork et prestataire de ménage des bâtiments.	
Partenaires : services internes de la collectivité, prestataires (notamment agents de ménage), service marchés publics, syndicat de traitement des déchets, ADEME	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Etat des lieux et analyse des pratiques 2026	Réaliser un état des lieux des pratiques existantes de tri et de gestion des déchets dans les différents services et bâtiments de la collectivité. Identifier les flux de déchets produits (papier, emballages, biodéchets, déchets résiduels). Recenser les équipements existants (bacs, signalétique, emplacements). Identifier les agents et prestataires concernés, en particulier les agents de ménage. Repérer les freins, besoins spécifiques et leviers d'amélioration par site et par service.
Phase 2	Structuration démarche et outils 2027	Définir un socle commun de consignes de tri harmonisées à l'échelle de la collectivité. Élaborer et produire des supports pédagogiques adaptés (affiches, fiches pratiques, signalétique). Construire un plan de sensibilisation différencié selon les publics (agents, agents de ménage, structure extérieure).
Phase 3	Mise en œuvre et accompagnement 2028 - 2029	Déployer les consignes de tri harmonisées dans l'ensemble des locaux de la collectivité. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation à destination des agents et des prestataires (réunions d'équipe, formations courtes, temps dédiés). Accompagner spécifiquement les agents de ménage dans leur rôle clé pour la qualité du tri et la réduction des erreurs et flécher les exutoires. Ajuster les dispositifs et messages en fonction des retours de terrain.
Phase 4	Suivi, évaluation et amélioration 2030-2031	Suivre les indicateurs de mise en œuvre et de résultats (appropriation des consignes, qualité du tri, évolution des tonnages). Réaliser des bilans réguliers et proposer des ajustements si nécessaire. Intégrer durablement la prévention et le tri des déchets dans les procédures internes (accueil des nouveaux agents, consignes de service). Valoriser les actions et les résultats obtenus auprès des agents, des élus et des partenaires.

Moyens humains :

0,06 ETP chargée de prévention déchets (pilotage, coordination, animation des actions)

Moyens financiers :

Budget dédié à la conception et à l'impression des supports de sensibilisation et de signalétique (≈ **1 000 à 2 000 €**).
Éventuels coûts de formation ou d'animation intégrés au plan de formation interne ou réalisés en régie.

	Indicateur	Unité	Initialmt	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé(e) de prévention mobilisé	ETP	0	0,10 ETP/an	Annuel	Suivi RH
	Budget supports et sensibilisation	€	0	1 000 à 2 000 €	Annuel	Budget déchets
	Nombre de services sensibilisés	%	0	≥ 80% à mi-parcours	Annuel	Suivi interne
RÉALISATION	Taux d'agents en prestation ménage sensibilisés	%	0	100% des agents	Annuel	Service marchés
	Nombre de services sensibilisés	Nbre	0	100 %	Annuel	Suivi interne
	Nombre de prestataires sensibilisés	Nbre	0	≥ 5	Annuel	Marchés
RÉSULTAT	Taux d'agents appliquant les consignes de tri	%	À définir	≥ 70 %	Enquête	Interne
IMPACT	Réduction des déchets internes	%	-	-10 %	Annuel	Tonnages

ACTION 2.1.2- Créer et engager les communes dans une charte d'éco-exemplarité avec des référents « prévention déchets »

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Structurer une démarche d'éco-exemplarité à l'échelle intercommunale en s'appuyant sur des référents communaux identifiés, relais de la prévention des déchets au sein des communes

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Formaliser une charte d'éco-exemplarité partagée avec les communes volontaires ; Identifier dans chaque communes engagée un ou plusieurs agents ou élus référent « prévention déchets » sans création de poste dédié ; Créer un lien direct et régulier entre la chargée de prévention et ces référents

Échéance : 2026–2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Service déchets, élus communautaires, services communaux volontaires

⚠ **Point de Vigilance :** Disponibilité variable des agents et élus communaux et hétérogénéité des moyens entre communes

Publics cibles : Les 17 communes et les élus/agents de ces communes

Partenaires : communes du territoire, ADEME, COPIL

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Analyse et mobilisation des acteurs 2026	Réaliser un état des lieux des pratiques existantes en matière de prévention et de gestion des déchets dans les communes (bâtiments communaux, événements, achats, communication). Identifier les contraintes, leviers et marges de progression propres à chaque commune. Repérer et mobiliser des agents ou élus volontaires pour assurer le rôle de référent « prévention déchets ». Identifier des communes pilotes afin d'amorcer la démarche
Phase 2	Construction démarche d'éco-exemplarité 2026-2027	Coconstruire avec les communes volontaires une charte d'éco-exemplarité adaptée aux réalités locales. Définir un socle commun d'engagements et des actions progressives, modulables selon les capacités des communes. Formaliser le rôle, les missions et les modalités d'intervention des référents communaux « prévention déchets ». Élaborer des outils opérationnels pour accompagner les référents (fiches actions, trames de suivi, supports de communication).

Phase 3	Validation et structuration 2027-2028	Validation de la charte par les communes volontaires ; désignation des référents communaux ; organisation de la gouvernance.
Phase 4	Préparation mise en œuvre 2029-2030	Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des actions ; participation à des actions communes ; organisation pour la diffusion de la communication ; suivi et évaluation des engagements ; valorisation des résultats ; adaptation de la démarche en cas de renouvellement des élus.

Moyens humains :
0,08 ETP chargée de prévention déchets (pilotage, animation, coordination)
+ appui ponctuel de la responsable du service déchets.

Moyens financiers :
Coûts limités à la production de supports simples, inclus dans les missions de la chargée de prévention.

	Indicateur	Unité	Initialmt	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps agent mobilisé pour l'animation de la démarche	ETP	0	Temps agent existant mobilisé	Annuel	Suivi interne
	Moyens financiers mobilisés	€	0	Intégrés au budget prévention	Annuel	Budget
RÉALISATION	Charte d'éco-exemplarité formalisée	O/ N	Non	Oui	2027	Document
	Part des communes signataires de la charte	%	0	≥ 70%	Annuel	Suivi PLPDMA
	Référents communaux identifiés	Nbre	0	≥ 1 par commune engagée	Annuel	Réseau référents
RÉSULTATS	Communes ayant mis en œuvre au moins une action prévue dans la charte	Nbre	0	≥ 1 action / commune engagée	Annuel	Bilans communaux
	Communes ayant adapté des contenants ou documents pour améliorer le tri	Nbre	0	Mise en œuvre progressive	Annuel	Suivi interne

IMPACT	Maintien des engagements de la charte dans le temps	Nombre	0	≥ 8 communes	Fin PLPDMA	Suivi PLPDMA
	Contribution à la réduction et au meilleur tri des déchets communaux	Tendance	À définir	Tendance favorable	Fin PLPDMA	Données déchets

ACTION 2.1.3- Favoriser une gestion vertueuse des espaces verts

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Réduire la production de déchets verts et les apports en déchèterie en développant des pratiques de gestion intégrée et vertueuse des espaces verts à l'échelle intercommunale.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques de gestion des espaces verts en favorisant l'éco-pâturage, la gestion différenciée et le broyage de proximité ; renforcer les compétences des agents communaux par la formation ; encourager la coopération et le partage de pratiques entre agents afin de limiter les flux de déchets verts vers les déchèteries

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Responsable du service déchets, agents des services techniques communaux, communes

⚠ Point de Vigilance : Temps agents et temporalité pour les formations/ résistance aux changements de pratiques

Publics cibles : Agents communaux des services espaces verts et techniques
Élus communaux, agent biodéchets

Partenaires : Éleveur, SCOP- Les Épigées, Communes de la 4C

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Diagnostic 2026	Identifier les pratiques existantes de gestion des espaces verts dans les communes et zonage. Recenser les besoins, freins et leviers (matériel, compétences, organisation). Promouvoir le broyeur intercommunal et rappeler les conditions de prêt.
Phase 2	Montée en compétence des agents/Élus 2026-2027	Déployer des formations à destination des agents communaux sur la gestion intégrée des déchets verts (broyage, paillage, gestion différenciée, éco-pâturage, etc.). Accompagner les communes afin de favoriser le retour au sol de la matière organique.

Phase 3	Consolider Dynamiser 2026-2031	Redynamiser l'utilisation du broyeur intercommunal en proximité et répertorier les freins éventuels à l'usage. Accompagner le développement de pratiques de gestion intégrée. Favoriser les échanges de pratiques et la coopération entre agents communaux et l'inter collectivité. Développer des sessions de distribution de broyat pour les composteurs individuels.

Moyens humains :

0,08 ETP pour la chargée de prévention déchets
+ appui de la responsable du service déchets

Moyens financiers :

Coût associé à l'entretien et à la réparation du broyeur intercommunal
Coût en formation (2 sessions de 1600€ chacune soit 3200€/an)

	Indicateur	Unité	Initial	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé(e) de prévention déchets	ETP	0	0,05 ETP	Annuel	Suivi RH
	Budget consacré aux formations « gestion des déchets verts »	€	0	1600 - 3200	Annuel	Budget
RÉALISATION	Nombre de sessions de formation organisées	Nbre	0	≥ 1 / an	Annuel	Suivi interne
	Nombre de communes ayant au moins un agent formé	Nbre	0	≥ 8 communes	Annuel	Listes d'émargement
	Nombre de communes ayant bénéficié du prêt du broyeur intercommunal	Nbre	0	Mise en œuvre progressive	Annuel	Suivi interne
RÉSULTATS	Tx d'utilisation du broyeur intercommunal	%	À définir	Augmentation progressive	Annuel	Planning réservation
IMPACT	Évolution des apports de déchets verts des communes en déchèterie	Tonnage	Référence année N	Diminution	Annuel	Données déchèterie

AXE 2

Éco exemplarité des collectivités

Obj.2-2 Développer l'évènementiel éco responsable

ACTIONS CLÉS

2.2.1- Élaborer une charte éco-événement à destination des communes et partenaires locaux

2.2.2- Former les organisateurs et bénévoles à la gestion des déchets lors des manifestations

ACTION 2.2.1- Élaborer une charte éco-évènement

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Développer un événementiel éco-responsable sur le territoire en structurant des pratiques homogènes de prévention et de tri des déchets lors des manifestations

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Élaborer une charte éco-événement à destination des communes et des partenaires locaux afin d'harmoniser l'organisation des événements ; outiller les services animation et culture pour intégrer systématiquement les principes de prévention des déchets ; identifier des responsables « déchets » pour chaque événement et encourager la prise en compte du respect de la charte dans les modalités d'attribution des aides et soutiens apportés aux manifestations.

Échéance : 2023-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Responsable service déchets et service animation/culture des communes

⚠ Point de Vigilance : appropriation progressive de la charte. Mettre une attention particulière dans la communication aux prémices.

Publics Cibles : service culturel et animation des communes, association, office de tourisme, communes, etc.

Partenaires : COPIL PLPDMA, partenaires, communes et associations environnementales

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Bilan et veille 2026	Identifier les pratiques actuelles d'organisation des événements et de gestion des déchets au sein des services et des communes ; repérer les écarts, besoins et points de vigilance ; définir les principes communs à intégrer dans une charte éco-événement.

Phase 2	Élaboration de la charte 2027	co-construire une charte éco-événement avec les partenaires, service tourisme et services communaux en charge l'animation et de la culture. Définir les engagements communs en matière de prévention, de tri et de réduction des déchets ; définir les attendus minimaux applicables aux événements soutenus par la collectivité (conditionnalité de la subvention)
Phase 3	Déploiement 2029	Diffuser la charte auprès des services, communes et partenaires locaux ; fournir les supports de communication et d'aide à l'organisation ; accompagner les services animation et culture dans l'application de la charte lors des événements organisés ou soutenus.
Phase 4	Intégration dans les modalités de soutien 2029-2030	Encourager l'intégration du respect de la charte dans les critères d'attribution des aides et subventions aux événements (lien avec le service tourisme qui gère l'octroi de certaine subvention) ; assurer un suivi de l'application de la charte et procéder aux ajustements nécessaires.

Moyens humains :
0,05 ETP pour la chargée de prévention déchets et communication

Moyens financiers :
Coûts limités à la conception et à la diffusion de supports de communication et d'outils méthodologiques, intégrés au budget prévention, sans investissement spécifique.

	Indicateur	Unité	Initial	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé(e) de prévention déchets mobilisé pour l'action	ETP	0	0,05 ETP	Annuel	Suivi RH
	Budget mobilisé pour la conception des supports de la charte	€	0	Intégré budget prévention	Annuel	Budget
RÉALISATION	Nombre d'événements ayant désigné un responsable « déchets »	Nbre	0	≥ 10 événements / an	Annuel	Dossiers événements
	Nombre d'événements soutenus intégrant la charte dans leur dossier	Nbre	0	≥ 10 événements / an	Annuel	Dossiers événements
RÉSULTATS	Part des événements soutenus respectant les engagements de la charte	%	0	≥ 70 %	Annuel	Suivi interne

IMPACT	Intégration du respect de la charte dans les critères d'attribution des aides aux événements	Oui / Non	Non	Oui	2028	Rglmt / délibérations

ACTION 2.2.2- Former les organisateurs et bénévoles à la gestion des déchets lors des manifestations

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Structurer une démarche d'éco-exemplarité événementielle à l'échelle intercommunale, en accompagnant les communes et les acteurs locaux dans la réduction et la bonne gestion des déchets produits lors des manifestations.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Former les organisateurs d'événements et les bénévoles à la prévention des déchets, au tri et à la gestion opérationnelle des déchets en manifestation, afin de réduire les tonnages produits, améliorer la qualité du tri et favoriser des pratiques écoresponsables reproductibles.

Échéance : 2028-2029	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** responsable du service déchets, agents techniques de l'interco, prestataire de collecte
Flux : OMR, emballages et papiers, verre, biodéchets, vaisselle jetable	**Publics Cibles :** Organisateurs de manifestations et membres bénévoles impliqués dans l'organisation et la logistique
Partenaires : Élus communautaires, communes volontaires, associations locales, COPIL et ADEME	
⚠ **Point de Vigilance :** disponibilités variables des organisateurs et ambition de la manifestation pas toujours hétérogène	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Recensement et besoins 2026	Répertorier les manifestations annuelles et ponctuelles du territoire (culturelles, sportives, festives, scolaire, etc.) / Recenser les actions déjà mises en place par les organisateurs et répertorier les besoins
Phase 2	Actions et suivi 2027	En fonction des besoins recensés, définir les actions à mettre en place (achat de matériel, communication à créer et déploiement). Définir ensuite un protocole de prêt/location pour le matériel (signalétique, contenant, communication, etc.) et des conditions calendaires à respecter. Systématiser un temps de sensibilisation /formation en amont à l'usage du matériel mis à disposition. Réfléchir à un visuel associé (devis à réaliser

		pour banderole évènementielle). Pack événement et communication
Phase 3	Communication 2027-2028	Communiquer dans la charte éco-responsable des communes et structures du territoire (responsable agricole, centre sociaux, associations locales, comités des fêtes, etc.) et les médias (journaux communautaire, médias locaux, départementaux et collectivité voisine), le protocole à suivre.
Phase 4	Accompagnement et suivi 2027-2031	Application du protocole, accompagnement. Capitalisation des retours d'expérience, réajustement au besoin. Valorisation des bonnes pratiques.

Moyens humains :
0,06 ETP pour la Chargée de prévention déchets et communication

Moyens financiers :
Coût à prévoir pour certains équipements et pour l'impression de support de communication, entre autres banderole évènementielle. Max. 1000€

	Indicateur	Unité	Initial mt	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé(e) de prévention déchets mobilisé pour l'action	ETP	0	0,05/an	Annuel	Suivi RH
	Budget mobilisé pour l'équipement et la communication	€	0	A définir	Annuel	Budget
	Manifestations répertoriées sur le territoire	%	0	80%	Annuel	Suivi interne
RÉA	Taux de manifestations répertoriées ayant fait l'objet d'un entretien ou d'un échange avec le ou les organisateurs	%	0	≥ 60 %	Annuel	Suivi interne
RÉSULTATS	Taux de manifestation répertoriée engagées dans une démarche d'événementiel éco-responsable	%	0	≥ 50 %	Annuel	Bilan de service
	Part des manifestations accompagnée disposant d'une organisation du tri conforme aux préconisations du protocole	%	0	≥ 65 %	Annuel	Service déchets
IMPACT	Evolution de la part des OMR dans les déchets produits lors des manifestations	%	A définir	-10%	Annuel	Estimation de terrain/ Service déchets

AXE 2

Éco exemplarité des collectivités

Obj.2-3 Favorisr une consommation responsable dans les commandes et marchés publics

ACTIONS CLÉS

2.3.1- Étudier les leviers d'action en faveur d'une consommation responsable sur les commandes en interne de la collectivité

ACTION 2.3.1- Etudier les leviers d'action en faveur d'une consommation responsable sur les commandes en interne de la collectivité

L'action consiste à réaliser un état des lieux des commandes internes de la collectivité (fournitures, équipements, mobilier), à analyser les pratiques existantes et à identifier des pistes d'amélioration réalistes et adaptées au fonctionnement de la collectivité. Cette phase d'étude vise à disposer d'une base de travail partagée avant toute évolution des pratiques d'achats.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Favoriser une consommation responsable dans les commandes et marchés publics 🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Identifier et analyser les pratiques actuelles d'achats internes de la collectivité afin de repérer des leviers d'action concrets en faveur de la prévention (tri, réduction, réemploi) et d'une consommation plus responsable.	
Échéance : 2026-2028	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Responsable du service déchets, service comptabilité
Flux : Fourniture de bureau, mobilier et équipement, DEEE, Déchets dangereux (cartouches, piles), emballage, bois	Publics Cibles : L'entièreté des services de l'interco + ÉcoWork

Partenaires : prestataires et fournisseurs, ADEME

⚠ **Point de Vigilance :** disponibilité limitée des agents pour participer à la phase de recensement et d'analyse des pratiques ; manque de traçabilité pour certaines données d'achats internes.

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Recensement des pratiques 2026	Identifier les familles d'achats interne et des pratiques existantes au sein des services type de produits, volumes, fréquence de renouvellement, modalités d'achat)
Phase 2	Analyse des pratiques 2027	Analyse des pratiques au regard des enjeux de prévention des déchets (réduction à la source, réemploi, tri, durabilité, réparabilité), en tenant compte des contraintes organisationnelles et budgétaires de la collectivité.
Phase 3	Leviers d'action 2027	Suivre Identification des leviers d'action concret, réalistes et adaptés au fonctionnement de l'interco (évolution des pratiques, alternatives durables, réemploi, mutualisation)
Phase 4	Capitalisation et Restitution 2027-2028	Élaboration d'un document de synthèse présentant les principaux consommables et équipements utilisés par l'intercommunalité, leurs impacts en matière de production de déchets et de consommation de ressources, ainsi que les alternatives identifiées. Ce document vise à orienter progressivement les pratiques internes vers des solutions plus responsables.

Moyens humains :

0,06 ETP pour la chargée de prévention déchets
0.01 ETP pour la responsable du service déchets

Moyens financiers :

Action reposant principalement sur du temps de travail interne. Éventuels coûts liés à la production du document de synthèse (impression). Aucun investissement spécifique identifié.

Type	Indicateur	Unité	Initialmt	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Nombre de service internes sollicités	Nbre	0	≥ 5	Annuel	Suivi interne
	Temps consacré à l'analyse des pratiques d'achats	ETP	0	0.07	Annuel	Service prévention
RÉALISATION	État des lieux des achats internes réalisé	O/N	Non	Oui	Ponctuel	Suivi interne
	Document de synthèse des consommables et alternatives réalisées	O/N	Non	Oui	Ponctuel	Suivi interne
RÉSULTATS	Part des achats internes pour lesquels des alternatives sont proposées	%	0	≥ 60 %	Ponctuel	Document de synthèse
IMPACT	Nombre de flux de déchets liés aux consommables internes présentant une baisse ou une stabilisation	Nbr	0	≥ 2	Annuel	Données Internes

FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

AXE 3

Sensibilisation et éducation

Obj.2-1- Sensibiliser les ménages

Obj.2-2- Éduquer les scolaires, la petite enfance et la jeunesse.

Obj.2-3- Recenser et développer des outils pédagogiques

AXE 3

Sensibiliser, informer et éduquer

Obj. 3-1 Sensibiliser les ménages

ACTIONS CLÉS

3.1.1- Mettre en œuvre un programme d'animation grand public lors d'évènements nationaux (SERD, SDD, TAC, FSV, etc.)

3.1.2- Organiser des visites de sites (déchetterie, UVETD, Centre de Tri, site de compostage, etc.)

3.1.3- Créer un kit d'accueil "déchets" à destination des nouveaux arrivants, vacanciers et résidents secondaires

ACTION 3.1.1- Mettre en œuvre un programme d'animation grand public lors des évènements nationaux (SERD, SDD, TAC, FSV, etc.)

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets et aux changements de pratiques, en s'appuyant sur des temps forts nationaux identifiés

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Structurer et déployer chaque année un programme d'animations grand public lors d'au moins 3 évènements nationaux (SERD, Tous au Compost, Semaine du Développement Durable, Fête du Sol Vivant…) afin de toucher 5 à 10 % des ménages du territoire par an et de favoriser des pratiques de réduction des déchets (tri, compostage, réemploi, réduction à la source)

Échéance : toute la période du PLPDMA	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Agent biodéchets, PAJ, AADEC, Chargée de communication, 4C
Flux : OMR, biodéchets, emballages, textiles (tous les DMA)	Publics cibles : Ménages du territoire
⚠ Point de vigilance : Se coordonner avec les acteurs locaux pour mutualiser les moyens et les efforts. Veiller à renouveler les formats pour éviter l'essoufflement	
Partenaires : Réseau compost et jardin, Communes, associations locales, PNR de Chartreuse, ADEME, RCC, Acteurs de l'économie circulaire locaux	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Listing et retroplanning	Répertorier l'ensemble des dates nationales en rapport avec les thématiques de prévention. Réalisation d'un rétroplanning programmation et communication. A renouveler chaque année sur la fin du printemps/ début de l'été.
Phase 2	Animations et partenariats	Création ou adaptation d'animations simple et reproductibles (ateliers pratiques, démonstration, visite de sites, projection, etc.). Création de partenariats avec les acteurs locaux afin de favoriser le dynamisme du territoire, la visibilité et une sensibilisation plus large des ménages
Phase 3	Communication Mise en œuvre	Communication réalisée en interne par la chargée de prévention- développer des outils de diffusion de la communication/ affichage. Tenue de stand et animation avec prise de contact pour étoffer la base de données et l'envoi de proposition pour les formations/ évènements, etc.
Phase 4	Suivi et Evaluation	Réalisation annuelle du suivi des animations – nbr d'évènements organisés, nbr de personnes sensibilisés, ce qui a moins bien fonctionné, ce qui a bien fonctionné

Moyens humains :

Chargée de prévention déchets et communication 0,35 ETP – pilotage et animation
Agent biodéchets 0,05 ETP – aide à l'animation

Moyens financiers :

Assez limité, essentiellement cantonné au consommable lié à la communication (en régie) et à l'équipement ou fabrication de matériel d'animation 1500 à 2000€/ an

Type	Indicateur	Unité	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,35	Annuel	Suivi RH
	Nombre de partenaires mobilisés	Nbr	≥ 6	Annuel	Bilan annuel
RÉALISATION	Nbr d'évènements nationaux investis	Nbr	≥ 4	Annuel	Tableau de suivi
	Animations réalisées	Nbr	≥ 15	Annuel	Bilan annuel
RÉSULTAT	Participants aux évènements	Nbr	≥ 1000	Annuel	Comptage terrain
IMPACT	Part estimé de ménages du territoire touchés	%	15%	Tous les 2 ans	Suivi interne

ACTION 3.1.2- Organiser des visites de sites (déchetterie UVETD, Centre de tri, Site de compostage, etc.)

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Améliorer l'appropriation par les habitants du territoire des enjeux liés à la gestion et à la prévention des déchets en rendant visible les filières locales de traitement et de valorisation des déchets

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Mettre en œuvre un programme annuel de visites de sites de gestion et de valorisation des déchets comprenant au moins 6 visites par an sur 3 sites différents.

Échéance : en continu de 2026 à 2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : agent de déchetterie
Flux : OMR, emballages (colonne jaune), biodéchets	Publics cibles : Ménages du territoire
⚠ Point de vigilance : veiller à bien communiquer en amont sur les propositions de visites pour avoir une base de 30 personnes à minima.	
Partenaires : Savoie Déchets, société de transport, EPCI voisines	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Lancement 2026	Organisation de 1 à 2 visites par an afin de se roder sur l'organisation et la logistique. Test de différents formats de visite et ajustement des contenus pédagogiques et des supports de communication
Phase 2	Déploiement progressif 2027-2028	Augmentation progressive des visites pour atteindre 3-4 visites grand public par an. Stabilisation des partenariats et de l'organisation logistique. Amélioration de la visibilité de la prestation proposée.
Phase 3	Pérennisation 2028-2031	Intégration des visites comme outil de sensibilisation récurrent en termes de prévention déchets. Bilan global et ajustement si nécessaire.

Moyens humains :
Chargée de prévention déchets et communication 0,05 ETP – pilotage et animation

Moyens financiers :
Prévoir une enveloppe de 1600€ pour le transport. Le reste est géré en régie (communication, logistique, etc.)

Type	Indicateur	Unité	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention déchets	ETP	0,05	Annuel	Suivi RH
	Budget annuel dédié aux visites	€	1000	Annuel	Budget Déchets
RÉALISATION	Visites organisées	Nbr	≥ 1 puis ≥ 2	Annuel	Tableau de suivi
RÉSULTATS	Participants aux visites à l'année	Nbr	≥ 40 puis ≥ 60	Annuel	Tableau de suivi
	Tx de remplissage des visites	%	≥ 80 %	Annuel	Inscription

ACTION 3.1.2- Créer un kit d'accueil déchets à destination des nouveaux arrivants, vacanciers et résidents secondaires

Le territoire de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse compte environ 1 685 résidences secondaires, représentant environ 8 400 lits touristiques, et environ 150-200 nouveaux arrivants. Ces populations ont souvent des difficultés à trouver les informations concernant la gestion des déchets et on note une hausse conséquente des OMR lors des saisons touristiques, ce qui justifie la production et la diffusion d'un kit d'accueil déchets ciblé. Cela permettra en effet de favoriser dès l'arrivée une appropriation claire des consignes locales de tri, de prévention et de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.

Nous prévoyons de partir sur un volume d'impression au lancement de 600 exemplaires avec un réassort annuel de 200 exemplaires (à ajuster au fur et à mesure des bilans) pour un total de 1500 exemplaires papier. Cette version sera complétée par une version numérique afin de limiter les impressions et d'adapter les volumes aux besoins réels.

Le kit d'accueil déchets sera décliné sous forme de fiches modulaires, permettant d'adapter les messages aux différents publics du territoire (nouveaux arrivants, résidents secondaires, vacanciers).

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Faciliter l'appropriation des consignes locales de gestion et de prévention des déchets par les nouveaux publics du territoire afin de limiter les erreurs de tri, les dépôts inadaptés et la production de déchets évitables.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Concevoir et diffuser un kit d'accueil déchets en format livret A5 de 6 pages, harmonisé et accessible à la fois en version papier et en version numérique (nouveaux arrivants, vacanciers, résidents secondaires). Réaliser la diffusion via les communes et partenaires locaux sur l'ensemble du territoire.

Échéance : 2027	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** responsable du service déchets, chargée de communication de la collectivité
Flux : Tous les DMA	**Publics cibles :** Nouveaux arrivants, vacanciers, résidents secondaires

⚠ **Point de vigilance :** bien réaliser des fiches distinctes entre les personnes destinées à s'installer et les personnes de passage, l'implication n'est pas la même

Partenaires : 17 communes de l'EPCI, office de tourisme, hébergeurs touristiques, bailleurs

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Conception 2026	Définition du contenu du kit, réflexion avec les groupes du travail du PLPDMA, choix du format permettant de contenir des fiches modulaires ; canaux de diffusion (plan de communication), travail de coordination avec les communes et partenaires diffuseurs.

Phase 2	Création et finalisation 2027	Création graphique du contenu du kit, validation des contenus en commission déchets et accord du conseil communautaire. Impression des livrets et diffusion + mise en ligne numérique
Phase 3	Suivi et ajustement 2027-2031	Suivi de la diffusion et des retours terrain. Ajustement des volumes d'impression pour limiter le gaspillage.

Moyens humains :
Chargée de prévention déchets et communication 0,04 ETP/an en moyenne sur toute la durée du programme– Conception et diffusion

Moyens financiers :
Pour les impressions compter une enveloppe de 2000€- 2500€ pour le projet dans sa globalité

Type	Indicateur	Unité	Objectif à 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,04	Annuel	Suivi RH
	Budget lié à l'action	Nbr	≈ 2 500 €	Annuel	Budget Déchets
RÉALISATION	Fiches kit conçues	Nbr	≥ 4	Annuel	Tableau de suivi
	Nombre de kit diffusés	Nbr	≥ 1200	Annuel	Bilan annuel
RÉSULTATS	Part des communes diffusant le kit	%	≥ 70%	Tous les 2 ans	Suivi partenarial
	Part des lieux touristiques diffusant le kit (OT, hébergeurs, sites touristiques)	%	≥ 60%	Annuel	Suivi partenarial/ OT
IMPACT	Évolution du nombre de demandes d'équipements déchets (bioseau, composteur, sac de tri, etc.)	Nbr	Tendance à la hausse	Annuel	Registre des demandes

Les indicateurs d'impact sont analysés en tendance, compte tenu du caractère multifactoriel des comportements de prévention des déchets.

AXE 3

Sensibilisation et éducation

Obj.3-2 Éduquer les scolaires, la petite enfance, les scolaires et la jeunesse

ACTIONS CLÉS

3.2.1- Proposer des projets aux scolaires (tri, réduction des déchets, compostage, gaspillage alimentaire)

3.2.2- Réaliser des interventions ponctuelles auprès de la petite enfance (RPE, crèche, etc.)

3.2.3- Organiser des temps de sensibilisation auprès des jeunes du territoire (collège, PAJ, etc.)

ACTION 3.2.1- Proposer des projets aux scolaires

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Développer, sur le long terme, les connaissances et les comportements éco-responsables des élèves du territoire en matière de prévention et de gestion des déchets, afin de favoriser une appropriation durable des enjeux liés au tri, à la réduction des déchets, au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Proposer chaque année des projets pédagogiques complets et adaptés aux classes du territoire, intégrant des temps d'intervention en classe, des ateliers pratiques, des visites de sites de traitement et des actions créatives, en lien avec les programmes scolaires et les partenaires locaux

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : service technique
Flux : Tous les DMA	Publics cibles : Élèves des écoles primaires du territoire et équipes enseignantes
⚠ Point de vigilance :	
Partenaires : PNRC, Société de transports, Savoie Déchets, établissements scolaires, communes	
DESCRIPTION DE L'ACTION	

Phase1	Diffusion projet Juin	Rédaction des propositions de projets pour l'année scolaire à venir avec précision du déploiement de ce dernier. Envoi des propositions au PNRC pour diffusion auprès des établissements scolaires du territoire. Inscription des écoles courant été et retour des inscrits en septembre.
Phase 2	Validation Planification Automne.	Réception des inscrits au projet en fonction des âges et de la thématique. Validation de la chargée de prévention. Prise de contact avec les enseignants et rencontre pour planification des interventions
Phase 3	Réalisation des projets Année scolaire	Réalisation du projet lors de l'année scolaire. Chaque projet comporte 4 interventions : - 2 interventions de 2h permettant de travailler sur la thématique choisie et d'en élaborer les contours, les enjeux et orientations envisagées et d'impliquer l'ensemble de la classe (restitution, collecte, etc.) - 1 intervention portant sur une visite de site (UVETD, Centre de Tri, site de compostage, etc.) avec un défis zéro-déchet à relever - 1 temps créatif de détournement d'un « déchet » pour créer un objet (changement de regard et principe des 3R)
Phase 4	Évaluation Année scolaire	A la fin de chaque projet scolaire, un questionnaire élève et un questionnaire enseignants est distribuer afin de pouvoir ajuster les interventions et voir ce que les élèves ont retenus, afin de prolonger les apprentissages. Ces questionnaires sont de bons indicateurs de réajustement.

Moyens humains :

Chargée de prévention déchets et communication 0,35 ETP/an pour la réalisation des déroulés pédagogiques, les échanges avec les enseignantes, la logistique, etc.
Aide ponctuel des services techniques pour la fabrication de certains objets

Moyens financiers :

Transports/ location de salles/etc. → 2000€ an + 500€ de fournitures pédagogiques

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,3	0,3	Annuel	Suivi RH
	Budget lié à l'action	€		≈ 2 500 €	Annuel	Budget Déchets
RÉALISATION	Nombre de projets pédagogiques menés annuel	Nbr		≥ 4	Annuel	Bilan annuel
	Nombre de personnes sensibilisées (élèves et enseignants)	Nbr		≥ 100	Annuel	Bilan annuel
RÉSULTATS	Part des enseignants satisfaits de l'organisation et du contenu pédagogique	%	A définir	≥ 80%	Annuel	Questionnaire enseignants
	Note moyenne de satisfaction des élèves pour le projet	/20	A définir	≥ 15/20	Annuel	Questionnaire élève
IMPACT	Part des enseignant déclarant une forte adhésion des élèves au projet	%	A définir	≥ 75%	Annuel	Questionnaire enseignants

ACTION 3.2.2- Réaliser des interventions ponctuelles en lien avec la petite enfance

Cette action est une action qui se répète chaque année. L'échéance court donc toute l'année et de façon répétée sur l'année suivante.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE-. Sensibiliser dès le plus jeune âge aux gestes de prévention et de réduction des déchets, en accompagnant les professionnels de la petite enfance et les enfants dans l'appropriation de pratiques adaptées à leur quotidien

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Réaliser chaque année 2 interventions ponctuelles lors de temps collectifs dédiés à la petite enfance, en lien avec le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Les interventions visent à proposer des animations adaptées aux jeunes enfants et aux assistantes maternelles, et qui entrent en résonnance avec leur quotidien et les évènements du territoire

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : RPE CC Cœur de Chartreuse
Flux : Tous les flux du DMA	Publics cibles : Enfants de la petite enfance, assistantes maternelles, professionnels de la petite enfance
⚠ Point de vigilance : bien rester dans le cadre des actions de prévention	

Partenaires : RPE et service petite enfance de la CC Cœur de Chartreuse		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Elaboration	Réunion annuelle de phasage des interventions et choix des thèmes et animations qui permettant de répondre aux réalités et besoins des deux services
Phase 2	Programmation	Programmation des animations ludiques adaptées à l'âge des enfants (jeux, manipulation, échanges), permettant de sensibiliser en su les professionnels aux bonnes pratiques et de transmettre des idées d'activités peu onéreuse qu'elles pourront répéter dans le cadre de leur fonction
Phase 3	Réalisation	Réalisation des animations lors de temps collectif. Mise à disposition d'outils, et documents d'information ou fiches recettes le cas échéant
Moyens humains : 0,05 ETP pour la chargée de prévention déchets Moyens financiers : Budget annuel de 300€ max. à répartir au besoin avec le budget RPE		

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,05	0,05	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Nombre d'intervention petite enfance réalisées	Nbr	≥ 2	≥ 10	Annuel	Bilan annuel
RÉSULTATS	Nombre d'enfants sensibilisés lors des animations	Nbr	≥ 30	≥ 180	Annuel	Inscription RPE
	Nombre de professionnelles touchées	Nbr	A définir	≥ 60	Annuel	Présence
IMPACT	Part des professionnelles estimant les contenus adaptés à leur quotidien	%	A définir	≥ 80 %	Annuel	Retour RPE et questionnaire

ACTION 3.2.3- Organiser des temps de sensibilisation auprès des jeunes du territoire (collège, PAJ, etc.)

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE-. Sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de prévention et de réduction des déchets, en favorisant leur implication et leur compréhension des impacts de leurs pratiques quotidiennes, leurs usages et leurs modes de socialisation.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Organiser des temps de sensibilisation ludiques et coopératifs, ponctuels, à destination des jeunes du territoire, en s'appuyant sur des formats d'animation souples et adaptés, en lien avec les acteurs jeunesse du territoire. Aborder toutes les thématiques portant sur la prévention déchets.

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Service jeunesse
Flux : Tous les flux du DMA	**Publics cibles :** collégiens, adolescent, jeunes fréquentant les structures jeunesse

⚠ **Point de vigilance :** prévoir l'établissement d'un calendrier d'actions afin de stabiliser et pérenniser les interventions

Partenaires : Service jeunesse CC Cœur de Chartreuse, animateur prévention PAJ, AADEC, Collèges, Radio Couleurs Chartreuse

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase1	Identification et Mobilisation	Identifier les acteurs et structures jeunesse du territoire et leurs fonctionnements. Se mettre en relation et proposer l'intégration d'évènements multi partenariaux. S'appuyer sur les structures jeunesses pour faire émerger les projets de par et pour les jeunes
Phase 2	Programmation	Programmer des rencontres pour mettre en place des actions communes en faveur de l'intégration des jeunes dans les projets de prévention du territoire via des actions et animations ludiques et participatives. Réalisation de quelques actions pilotes. Se mettre en lien et en coordination avec d'autre projets fédérateurs du territoire.
Phase 3	Réalisation	Réalisation des animations ponctuelles et les intégrer aux actions jeunesse existantes

Moyens humains :
0,05 ETP pour la chargée de prévention déchets

Moyens financiers :
Budget annuel de 300€ max. à répartir au besoin avec le budget jeunesse

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYENS	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,05	0,05	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Nombre d'intervention jeunesse réalisées	Nbr	≥ 2	≥ 12	Annuel	Bilan annuel
	Nombre de structure jeunesse partenaire	Nbr	A définir	≥ 3	Annuel	Suivi partenariat
RÉSULTATS	Nombre de jeunes sensibilisés lors des animations	Nbr	A définir	≥ 300	Annuel	Comptage terrain
	Nombre de professionnels en coopération	Nbr	A définir	≥ 10	Annuel	Présence
IMPACT	Perception des participants sur l'intérêt et l'utilité des interventions (débat mouvant)	Qualitatif	A définir	Majoritairement positif	Annuel	Observation agent

L'évaluation de la satisfaction et de l'impact des interventions repose sur une méthode d'évaluation participative de type « débat mouvant », permettant de recueillir de manière qualitative et collective les perceptions des participants sur l'utilité, la compréhension et l'intérêt des contenus abordés. Voici les types d'affirmations que nous pourrions proposer : « *J'ai appris des choses utiles pour mon quotidien* » / « *Les activités proposées étaient adaptées* » / « *Cela m'a donné envie de faire plus attention à mes déchets* »

AXE 3

Sensibilisation et éducation

Obj.3-3 Recenser et développer des outils pédagogiques

ACTIONS CLÉS

3.3.1- Recenser les outils pédagogiques existants et envisager la création de nouveaux outils en fonction des besoins.

Cette action vise à constituer et à faire évoluer un panel d'outils pédagogiques mutualisés (supports d'animation, jeux, maquettes, fiches pratiques, kits thématiques), adaptés aux différents publics du territoire. Les outils pourront être issus de ressources existantes (ADEME, partenaires institutionnels, réseaux) ou développés en interne afin de répondre aux besoins identifiés lors des animations. Ils seront utilisés lors des actions de sensibilisation et pourront, le cas échéant, être mis à disposition des partenaires locaux (enseignants, structures jeunesse, relais petite enfance, communes).

Cette action entrera en cohérence avec la veille, la conception/adaptation, test des outils et actualisation dans le temps de ces outils

ACTION 3.3.3- Recenser et développer des outils pédagogiques

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE-. Renforcer l'efficacité et la cohérence des actions de sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets sur le territoire, en s'appuyant sur des outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Recenser, adapter et développer des outils pédagogiques permettant d'accompagner les actions de sensibilisation menées auprès du grand public, des scolaires, de la petite enfance et des jeunes du territoire.

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui :
Flux : Tous les flux du DMA	Publics cibles : Grand public, scolaire, petite enfance, jeunes du territoire, partenaires éducatifs et institutionnels
⚠ Point de vigilance :	

Partenaires : ADEME, PNRC, établissements scolaire, RPE, structure jeunesse (PAJ, AADEC), réseau associatif local		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Recensement des outils 2027	Identifier et recenser les outils existants. Identifier et recenser les outils existants.
Phase 2	Proposition 2027-2031	En fonction des besoins recensés et des outils existants, faire des propositions d'outils à développer ou à adapter. Les budgéter et hiérarchiser les besoins.
Phase 3	Adaptation Création/ Achat 2027-2031	En parallèle des choix, faire les modifications nécessaire
Moyens humains : 0,08 ETP pour la chargée de prévention déchets **Moyens financiers :** Prévoir un budget annuel de 500€ environ		

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	0,08	0,08	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Nombre d'outils pédagogiques recensés	Nbr	A définir	≥ 10	Annuel	Inventaire
	Nombre d'outils développés ou adaptés	Nbr	A définir	≥ 5	Annuel	Tableau de suivi
RÉSULTAT	Taux de mobilisation des outils pédagogiques développés	%	A définir	80-90%	Annuel	Bilan animation

FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

AXE 4

Biodéchets et gestion intégrée

Obj.4-1- Impliquer les ménages dans la gestion des biodéchets
Obj.4-2- Renforcer la politique de PG-Prox du territoire

AXE 4

Biodéchets et gestion intégrée

Obj.4-1 Impliquer les ménages dans la gestion intégrée des biodéchets

ACTIONS CLÉS

4.1.1- Faciliter l'accès des ménages aux solutions de compostage de proximité
4.1.2- Promouvoir la gestion intégrée des déchets verts via la subvention à l'acquisition de broyeur ind. ou coll.
4.1.3- Former les usagers à la pratique du compostage et à la gestion intégrée des déchets verts

La collectivité est engagée depuis une vingtaine d'année dans la gestion de proximité des biodéchets (communément appelée PG-Prox). La loi portant sur l'obligation du tri à la source des biodéchets (2024) à créer un élan permettant de toucher des administrés que nous ne touchions pas encore. Néanmoins il demeure des foyers non équipés, et donc une quantité non négligeable de biodéchets demeurant dans les OMR.

Les actions qui vont suivre, visent à renforcer le taux d'équipement, afin que puisse être diminuer considérablement les apports de déchets verts en déchetterie et le retrait des biodéchets des OMR (encore 27% selon caractérisation de l'ADEME en 2025).

ACTION 4.1.1- Faciliter l'accès des ménages aux solutions de compostage de proximité

Lorsque le compostage individuel n'est pas possible, cette action s'inscrit en articulation avec les dispositifs de compostage partagé structurés dans le cadre de l'objectif 4.2, afin d'orienter les ménages vers des solutions adaptées à leur situation.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE-.
Renforcer le compostage de proximité afin d'amplifier le développement du compostage afin de réduire les OMR et les DMA, en s'appuyant sur un dispositif existant et éprouvé.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Continuer à équiper une part importante de la population afin d'atteindre une couverture de 50% des habitats à l'issue du PLPDMA (2031) / Réduire la présence des biodéchets dans les OMR grâce au compostage à la source soit par le compostage individuel ou l'orientation vers des sites partagés/ / Poursuivre la réponse aux enjeux réglementaires européens relatif au tri à la source des biodéchets.

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets et communication

	Appui : Responsable du service + agent biodéchets et communes
Flux : Biodéchets- déchets de cuisine et de table + déchets verts	**Publics cibles :** population avec jardin ou habitat verticaux (lombricomposteur)
⚠ **Point de vigilance :** veiller à renforcer la communication sur l'équipement en lombricomposteurs, encore insuffisamment identifié par les habitants.	
Partenaires : Communes, Gardigame, fournisseurs de bioseau et lombricomposteur	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Communication 2026	Communiquer plus largement sur les solutions du tri à la source des biodéchets sur le territoire Transmettre les éléments de la caractérisation et les coûts associés à leur gestion (avec un focus sur les biodéchets). Développer une communication valorisant les usages du compost et ses bénéfices pour les usagers (gain de temps, économies financières, réduction des nuisances dans les OMR) / Revoir et actualiser la communication web au compostage et aux biodéchets
Phase 2	Structuration Partenariat 2027-2031	Poursuivre la distribution de composteur, et mettre en lien les communes pour la mise à disposition de broyat pour les foyers qui n'auraient pas accès au structurant (action.4.2.2). Interroger la pertinence de proposer des composteurs de plus petit litrage pour les habitants en centre bourg (gardigame 300L).

Moyens humains :
0,06 ETP pour la chargée de prévention déchets et communication

Moyens financiers :
Compter un budget de 22 000€ TTC tous les deux ans pour les composteurs.
Adjoint d'un budget de 1 500 € pour les bioseaux et de 2 500 € tous les 5 ans pour le lombricomposteurs.

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A identifier	0,06	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Nombre de composteurs individuels distribués	Nbr/an	≈ 200-250	≥ 200/an	Annuel	Registre de commande
RÉSULTAT	Taux de couverture des habitats équipés en compostage individuel	%	A préciser	50%	Tous les 2 ans	Ratio logements/ distribution

IMPACT	Part des biodéchets dans les OMR	%	A pré	-5%	Tous les 3 ans	Caractérisation OMR

ACTION 4.1.2- Promouvoir la gestion intégrée des déchets verts via la subvention à l'acquisition d'un broyeur individuel ou collectif

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie en favorisant la valorisation à la source par les habitants (paillage, broyage, mulching, compostage), via des dispositifs d'information et une subvention à l'achat de broyeurs de végétaux.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Améliorer la visibilité et la compréhension du dispositif existant de subvention à l'achat de broyeur et proposer des outils de communication adaptés et concrets (partage d'expérience)/ Envisager d'ajuster le taux de subvention accordé afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe budgétaire allouée/ promouvoir les bonnes pratiques locales de gestion intégrée des déchets verts (paillage, broyage, mulching) / favoriser les démarches de mutualisation d'équipements entre habitants

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets et communication Appui : Service déchets, communes
Flux : Biodéchets- déchets de cuisine et de table + déchets verts	Publics cibles : Habitants disposant d'un jardin
⚠ Point de vigilance : Ajuster le taux de subvention sans générer d'effet d'aubaine	
Partenaires : Communes, prestataires locaux, fournisseurs de broyeur	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Capitalisation et ajustement 2026- 2027	Capitaliser les retours d'expérience des foyers ayant bénéficiés du dispositif d'aide à l'acquisition de broyeur (type de matériel, usages, bénéfices). Définir les messages clés à diffuser auprès du grand public.
Phase 2	Création d'outils de communication dédiés 2027	Élaborer un document de communication pédagogique présentant le dispositif existant et contenant des témoignages et retours d'expérience d'habitants ainsi qu'un listing non exhaustif de fournisseurs (en plus des comparatifs réalisés par « Que choisir » et « Terre Vivante »)
Phase 3	Diffusion 2027-2031	Relayer les outils lors des actions de sensibilisation liées au compostage et aux biodéchets/ Ajuster la communication en fonction des retours des usagers et de l'évolution de la demande

Moyens humains :
0,04 ETP pour la chargée de prévention déchets et communication

Moyens financiers :
Budget de subvention annuel de 5000€ (a adapter au besoin)
Communication (temps agent, impression et diffusion) en régie

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,04	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Outils de communication réalisés	O/N	N	O	Ponctuel	Suivi Prévention
	Nbr de canaux de diffusion mobilisés	Nbr	A préciser	≥ 5	Annuel	Service prévention
RÉSULTAT	Nbr de demande de subvention à l'achat de broyeur	Nbr/an	A préciser	A la hausse	Annuel	Registre de subventions
IMPACT	Taux de consommation de l'enveloppe de subvention broyeur	%	A préciser	≥ 90 %	Annuel	Suivi prévention

ACTION 4.1.3- Former les usagers à la pratique du compostage et à la gestion intégrée des déchets verts

Action existante et poursuivie

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Améliorer la qualité et l'efficacité des pratiques de gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts sur le territoire, en renforçant les connaissances et les compétences des usagers.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Proposer un programme annuel de formations au compostage et à la gestion intégrée des déchets verts, en partenariat avec un organisme de formation agréé, afin d'accompagner les habitants dans l'appropriation durable des bonnes pratiques.

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets et communication **Appui :** Service déchets, communes
Flux : Biodéchets- déchets de cuisine et de table + déchets verts	**Publics cibles :** Habitants disposant d'un jardin

⚠ **Point de vigilance :** Taux de participation insuffisant sur certaines formations malgré la communication ; difficulté de mesurer l'appropriation effective des pratiques.		
Partenaires : SCOP-Les Épigées, Communes, acteurs locaux du jardinage, prestataires locaux, fournisseurs de broyeur		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Programmation formations	Élaborer avec le partenaire le programme annuel de formation. Définir les thématiques, format et calendrier en fonction des besoins du territoire.
Phase 2	Logistique	Identifier et réserver les lieux et salles de formation. Anticiper les besoins en matériels des formateurs.
Phase 3	Communication	Assurer la communication et la diffusion des formations (Web, affichage, relais communs, etc.). Gérer les inscriptions et effectuer des relances ciblées avant chaque cession
Phase 4	Coordination, suivi, évaluation	Assurer le lien opérationnel avec les formateurs, suivre la fréquentation des formations, recueillir les retours et ajuster la programmation
Moyens humains : 0,06 ETP pour la chargée de prévention déchets et communication **Moyens financiers :** Budget formations : 2500- 3000€ pour les formations grand public		

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,06	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Nombre de formations organisées	Nbr/an	N	≥4/an	Annuel	Suivi Prévention
	Outils de communication diffusés pour les formations	O/N	O	O	Annuel	Service prévention
RÉSULTAT	Nbr total de participants aux formations	Nbr/an	A préciser	≥ 20/an	Annuel	Liste d'inscription
	Taux de remplissage moyen des formations	%	A identifier	≥70%	Annuel	Suivi inscription

➔ L'impact des formations sur les pratiques individuelles est difficilement mesurable à l'échelle du territoire. L'évaluation de l'action repose donc principalement sur des indicateurs de réalisation et de résultat. Elle pourra être complétée par l'analyse des questionnaires de retour transmis aux participants par l'organisme de formation, permettant d'apprécier la qualité des interventions proposées et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

Obj.4-2 Renforcer la politique de PG-Prox

ACTIONS CLÉS

4.2.1- Développer une stratégie portant sur la gestion des sites de compostage partagé du territoire

4.2.2- Animer et renforcer le réseau compost et jardin

4.2.3- Accompagner les établissement scolaires du territoire dans la gestion de leur biodéchets et lutte contre gaspillage alim.

4.2.4- Développer la coopération avec les services des esapces vers communaux (broyat, compost, formation)

ACTION 4.2.1- Développer une stratégie portant sur la gestion des sites de compostage partagé du territoire

Le territoire de Cœur de Chartreuse compte actuellement 22 sites de compostage partagé. Le déploiement de ces sites s'appuie sur une étude préalable à l'installation, visant à évaluer l'acceptabilité locale du projet et à identifier des référents de site chargés du suivi et de l'animation.

À l'arrivée de la chargée de prévention des déchets fin 2024 – début 2025, un réseau de guides composteurs a été recréé. Ce réseau a pour objectif de fédérer les référents de sites ainsi que toute personne formée et/ou intéressée par la thématique du compostage, afin d'informer, de sensibiliser et de diffuser les bonnes pratiques liées au compostage et, plus largement, au retour au sol de la matière organique.

Par ailleurs, en janvier 2024, la collectivité a créé un poste à mi-temps dédié aux biodéchets, venant compléter un poste de mi-temps en déchetterie. Les missions de cet agent portent principalement sur la maintenance et l'entretien des sites de compostage partagé.

Néanmoins, il est constaté qu'une part significative des sites existants ne dispose pas de référents de site actifs, ce qui entraîne une mobilisation accrue de l'agent biodéchets pour assurer le bon fonctionnement des équipements. Cette situation met en évidence la nécessité de clarifier et structurer la gouvernance des sites de compostage partagé à l'échelle du territoire. Il apparaît indispensable de définir

précisément les rôles et missions de l'ensemble des acteurs impliqués (collectivité, agent biodéchets, référents de site, communes), leur articulation respective, ainsi que les modalités de recrutement, de formation et de fidélisation des référents de site. La formalisation d'une stratégie dédiée est un levier essentiel pour pérenniser les sites existants, renforcer leur appropriation locale et optimiser les moyens humains mobilisés par la collectivité.

Dans ce cadre, une montée en compétence de la chargée de prévention des déchets, notamment via une formation de Maître Composteur, pourrait être envisagée afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de cette stratégie territoriale.

Enfin, une réflexion sur les exutoires du compost produit devra être menée. Actuellement, un andain en déchetterie permet de désengorger certains sites, tandis qu'une demande émerge de la part des administrés souhaitant pouvoir récupérer du compost conforme à la norme NF U 44-051.

<table>
<tr><td colspan="3">🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Renforcer et structurer la politique de gestion de proximité des biodéchets du territoire en sécurisant le fonctionnement, la gouvernance et la pérennité des sites de compostage partagé.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Définir et déployer une stratégie territoriale de gestion des sites de compostage partagé, intégrant des protocoles communs, une clarification des rôles des acteurs, des modalités de formation et de fidélisation des référents de site, ainsi qu'une réflexion sur les exutoires du compost produit.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Échéance :</td><td>Pilotage : Chargée de prévention déchets et communication
Appui : Agent biodéchets, service déchets, communes, partenaires techniques</td></tr>
<tr><td colspan="2">Flux : Biodéchets- déchets de cuisine</td><td>Publics cibles : Agent biodéchets, Référent des sites de compostage, habitants en habitat vertical/ ou possédant un petit extérieur ; utilisateur des sites de compostage partagé.</td></tr>
<tr><td colspan="3">⚠ Point de vigilance : difficulté dans la mobilisation durable des référents de site ; pérennité des sites sans clarification préalable de gouvernance ; contraintes réglementaire concernant les exutoires du compost.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Partenaires : SCOP les Épigées ; communes, bailleurs sociaux et gestionnaires d'habitat collectif ; Réseau Compost Citoyen (RCC)</td></tr>
<tr><td colspan="3">DESCRIPTION DE L'ACTION</td></tr>
<tr><td>Phase1</td><td>Diagnostic
2026-2027</td><td>Réaliser un état des lieux des sites de compostage partagé existants : fonctionnement, présence ou non de référents, besoins identifiés, difficultés rencontrées.
Identifier les besoins en formation des agents en charge de la gestion des sites de compostage (Chargée de prévention et agent biodéchets)</td></tr>
</table>

Phase 2	Gouvernance Protocole 2027	Définir et formaliser un cadre de gouvernance des sites de compostage partagé (rôles et missions de la collectivité, de l'agent biodéchets, des référents de site et des communes). Élaborer des protocoles communs de gestion, de suivi et d'entretien des sites. Définir les modalités de mobilisation, de formation et de fidélisation des référents de site.
Phase 3	Accompagnement Animation de réseau 2027-2031	Structurer et animer le réseau de référents de site de compostage ainsi que celui de guides composteurs.
Phase 4	Réflexion exutoires 2027-2031	Mener une réflexion sur les exutoires du compost produit notamment concernant l'andain en déchetterie et la possibilité d'une mise à disposition gracieuse aux habitants

Moyens humains :

0,08 ETP pour la chargée de prévention déchets et communication (coordination, stratégie, animation de réseau, suivi)

Agent biodéchets dans le cadre de sa fiche mission

Moyens financiers :

Budget formations : Maître composteur 2400€ / Référent de site de compostage partagé 1200€ soit un total de 3600€

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,08	Annuel	Suivi RH
RÉALISATION	Outils ou documents cadrage réalisés	O/N	N	O	Annuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Part des sites disposant d'un ou plusieurs référents	%	A identifier	≥70%	Annuel	Suivi de service
IMPACT	Part des sites de compostage partagé nécessitant une intervention régulière de l'agent biodéchets	%	A identifier	Baisse	Annuel	Suivi prévention

ACTION 4.2.2- Animer et renforcer le réseau compost et jardin

Depuis plus de 20 ans, à perdurer un réseau de Guide et Maitre composteur sur le territoire. Néanmoins lors de la prise de fonction de l'actuelle chargée de prévention, le mouvement c'était essoufflé. Fin 2024–début 2025, un réseau de bénévoles a été relancé par l'actuelle chargée de prévention des déchets, qui en assure l'animation. Il rassemble des bénévoles intéressés par les thématiques du compostage et du retour au sol de la matière organique, et formés totalement ou partiellement en tant que guides composteurs.

Certains membres du réseau sont également référents de sites de compostage partagé, en complément de leur engagement au sein du réseau. Les modalités d'implication diffèrent d'une personne à l'autre, mais l'ensemble du réseau a vocation à informer les habitants, à diffuser les bonnes pratiques et à partager les connaissances liées au compostage et à la valorisation de la matière organique.

Action existante relancée et à consolider

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Renforcer la politique de gestion de proximité du territoire en s'appuyant sur un réseau de bénévoles formés et engagés, afin de diffuser les bonnes pratiques de compostage et de retour au sol de la matière organique

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- structure, animer, et renforcer le réseau « compost et jardin » afin de fédérer les bénévoles engagées, favoriser les échanges de pratiques et soutenir la diffusion des connaissances liées au compostage et du retour au sol de la matière organique auprès du grand public, lors d'évènements festifs et conviviaux.

Échéance : 2026-2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui :
Flux : biodéchets et déchets verts	Publics cibles : (direct) bénévole du réseau « compost et jardin, référents de sites de compostage et indirectement le grand public
⚠ Point de vigilance : Implication variable des bénévoles dans le temps. Nécessité d'adapter le niveau d'animation aux priorités annuelles du PLPDMA	
Partenaires : SCOP- Les Épigées, bénévoles du réseau	
DESCRIPTION DE L'ACTION	

Programmation de réunions au moins une fois par trimestre, afin de programmer des actions principalement lors de Tous Au Compost (TAC), Fête du Sol Vivant (FSV) et lors de la Semaine de Réduction des Déchets (SRD).

Répertorier les besoins en formation, créer des temps conviviaux et fédérateurs afin de pérenniser l'implication des bénévoles.

Proposer la participation à la création d'outils de sensibilisation (ex : Kamishibai créé au printemps 2025)

Moyens humains :
0,04 ETP de la chargée de prévention pour l'animation et la coordination du réseau
Moyens financiers :
Pas de budget spécifique dédié, cantonné à la communication et animation en régie

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,04	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Réunions annuelles	Nbr	4	≥4	Annuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Ratio d'évènements sur la thématique des biodéchets co-organisés avec le réseau ou ayant mobilisé au moins un des membre	%	A définir	≥50%	Annuel	Suivi Prévention

➔ L'impact de l'action n'est pas mesuré directement, compte tenu du caractère diffus de l'action et du caractère aléatoire des investissements réalisés par les usagers.

ACTION 4.2.3- Accompagner les établissements scolaires du territoire dans la gestion de leur biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le territoire de Cœur de Chartreuse comprend 11 écoles primaires, publiques et privées, dont l'école de Saint-Laurent-du-Pont, répartie sur deux sites de restauration distincts, ainsi que trois collèges.

Il y a plusieurs années, un projet de compostage en établissement a été mis en place au collège Béatrice-de-Savoie, sur la commune des Échelles. La vacance du poste de chargée de prévention des déchets, ainsi qu'un manque de suivi, ont contribué à l'essoufflement du dispositif initialement déployé. Des échanges récents avec l'équipe et la direction de l'établissement ont permis d'identifier les freins rencontrés et de réaffirmer l'intérêt d'une relance du projet sur des bases plus solides.

La collectivité envisage de s'appuyer sur un accompagnement spécialisé, notamment celui de Mélanie Charron (API'compost), afin de réaliser un diagnostic approfondi et de proposer des orientations opérationnelles adaptées.

Par ailleurs, une forte volonté a été exprimée par la direction du collège privé Saint-Bruno, ainsi que par l'école primaire privée associée, située sur les communes d'Entre-Deux-Guiers et de Saint-Laurent-du-Pont, pour engager des démarches visant à réduire le gaspillage alimentaire et à mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Renforcer la gestion de proximité des biodéchets issus de la restauration collective scolaire, en structurant des projets pérennes de compostage en établissement et en agissant sur la réduction du gaspillage alimentaire.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Accompagner un ou plusieurs établissements scolaires volontaires dans la relance ou la mise en place de projets de compostage en établissement, à partir d'un diagnostic partagé et d'un accompagnement adapté aux contraintes locales.

Échéance :	Pilotage : Chargée de prévention déchets et communication Appui : Etablissement scolaire concernés, le département, Api'Compost (Mélanie Charron)
Flux : biodéchets (déchets de cuisine et de table)	Publics cibles : Personnels des établissements scolaires, la direction, **les équipes éducatives,** le personnel de restauration, les agents techniques, et les élèves

⚠ **Point de vigilance :** Dépendance à l'implication des équipes éducatives et de restauration. Nécessité d'un accompagnement dans la durée pour éviter l'essoufflement des projets. Contraintes réglementaires et sanitaires propres à la restauration collective.		
Partenaires : Api'Compost, SCOP-Les Épigées, le département, les communes		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Répertorier Établissements 2026	Répertorier l'ensemble des établissements du territoire. Organiser des temps d'échanges et de travail avec les équipes de direction, les personnels de restauration et les équipes éducatives. Rédiger des fiches établissements capitalisant les informations afin de pérenniser le suivi. Identifier deux établissements par an que nous pourrions accompagner
Phase 2	Diagnostic 2026-2027	Réaliser un diagnostic des pratiques existantes (organisation, volumes de biodéchets, gaspillage alimentaire, contraintes techniques). Mettre en place des actions de pesées et d'observation afin d'objectiver les gisements et d'identifier des pistes d'amélioration.
Phase 3	Préconisation Accompagnement 2026-2027	Proposer des orientations et scénarios de gestion adaptés, incluant la faisabilité d'un compostage en établissement. Mettre en place des sessions de formations et développer une stratégie d'accompagnement Accompagner la mise en œuvre des solutions retenues lorsque les conditions sont réunies.
Phase 4	Renouvellement 2027-2031	Annuellement proposer l'accompagnement de deux autres établissements avec le même phasage
Moyens humains : 0,07 ETP pour la chargée de prévention déchets, pour la coordination des acteurs, l'accompagnement des établissement scolaires volontaires et le suivi des projets. Contractualisation de Mélanie Charron sur l'accompagnement d'un établissement puis autonomie. **Moyens financiers :** Budget accompagnement externe : 1850€ / Budget formation CAE-Compostage Autonome en Etablissement – 1200€ / Budget d'équipement : 510€ 3560€ par an soit un total de 21 360€ sur les 6 ans		

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,07	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Diagnostic établissement réalisés	Nbr	0	≥2	Annuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Projet de compostage en établissement engagés ou relancés	Nbr	A préciser	≥3	Annuel	Bilan PLPDMA
IMPACT	Évolution des quantités de biodéchets en restauration scolaire sur les établissements accompagnés	%	A préciser	Baisse	Ponctuel	Pesées établissements

➔ Cet indicateur d'impact est suivi à l'échelle des établissements accompagnés disposant de données de pesées. Il ne constitue pas un indicateur représentatif de l'ensemble du territoire

ACTION 4.2.4- Développer la coopération avec les espaces verts des communes

Cette action s'inscrit dans l'axe du PLPDMA relatif à l'exemplarité des collectivités et vise à renforcer la gestion de proximité des déchets verts sur un territoire rural et mixte. Les services espaces verts communaux, acteurs de proximité essentiels, disposent d'une connaissance fine des pratiques locales et constituent des partenaires clés pour favoriser le retour au sol de la matière organique.

L'adhésion des communes et des services techniques à la gestion intégrée des déchets verts demeurant variable, la collectivité privilégie une approche progressive et partenariale, fondée sur la montée en compétence, l'échange de pratiques et le volontariat. Dans ce cadre, une formation « gestion des déchets verts en collectivité », proposée par la SCOP Les Épigées, sera mobilisée afin de sensibiliser conjointement agents techniques et élus.

Un travail partenarial sera également développé entre les services espaces verts communaux et le pole prévention des déchets afin de favoriser l'utilisation du compost issu des sites de compostage partagé pour les plantations et aménagements communaux, dans une logique de gestion de proximité et d'économie circulaire.

L'action repose sur un phasage réalisé de façon concomitante et évolutive, en fonction du niveau de maturité des communes et de leur engagement volontaire.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Renforcer la politique de gestion de proximité du territoire en développant des synergies locales autour de la valorisation des déchets verts et du retour au sol de la matière organique

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Favoriser la gestion de proximité des déchets verts communaux en accompagnant les services espaces verts dans l'identification des gisements, l'organisation des flux et des moyens de déplacement de la matière, et l'amélioration des pratiques de valorisation sur le territoire

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Responsable du service déchets ; agent biodéchets et service technique de la collectivité
Flux : Déchets verts (taille, tontes, broyat)	**Publics cibles :** Agents techniques et services espaces verts des communes, élus référents

⚠ **Point de vigilance :** Adhésion progressive et volontaire des communes/ Résistances possibles au changement de pratiques au sein des équipes techniques / Contraintes logistiques et matérielles variables selon les communes / Nécessité d'adapter les solutions aux réalités locales (territoire rural et mixte).

Partenaires : Communes et services espaces verts, élus locaux, SCOP Les Épigées, réseau compost & jardin

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Accompagnement	Proposer aux communes volontaires des temps de sensibilisation et de formation à destination des agents techniques et des élus, et accompagner les communes déjà engagées dans la poursuite de leur montée en compétence.
Phase 2	Gisement	Identifier les flux de déchets verts avec les communes concernées. Analyser les pratiques existantes et les contraintes logistiques (équipement, stockage, transport). Accompagner, lorsque cela est possible, l'organisation des flux et la mise en œuvre de solutions de valorisation intégrée des déchets verts.
Phase 3	Valorisation Déchets verts	Favoriser l'évolution des pratiques vers une meilleure valorisation locale des déchets verts (tonte différenciée, broyage, paillage, mulching, compostage, mise à disposition de broyat pour les habitants, etc.).
Phase 4	Capitalisation	Capitaliser, via des fiches communes, les pratiques existantes, les formations réalisées et les évolutions de pratiques induites par l'action. Valoriser les retours d'expérience des communes engagées et diffuser les pratiques exemplaires à l'échelle du territoire.

Moyens humains :

0,06 ETP pour la chargée de prévention déchets, pour l'animation/ coordination, suivi de formation, appui technique et capitalisation.

Moyens financiers :

Budget formation : 2400 € annuel pour les besoins en formation

➔ Le niveau de déploiement de l'action sera conditionné au temps réellement mobilisable par la chargée de prévention, en cohérence avec les autres actions du PLPDMA

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,06	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Communes formées sur la gestion des déchets verts	Nbr	0	≥5	Annuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Communes ayant engagé au moins une évolution de pratiques de gestion des déchets verts [1]	Nbr	A préciser	≥4	Bilan post formation	Suivi prévention
IMPACT	Évolution des quantités de déchets déposer par les communes en déchetterie	Tendance	A préciser	Baisse	Ponctuel	Suivi déchetterie

[1] Une évolution de pratiques correspond à la mise en œuvre d'au moins une action nouvelle : broyage sur site, paillage, tonte différenciée, limitation des apports en déchetterie, valorisation locale du compost, mutualisation de matériel, etc.

FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Économie circulaire et réduction

Obj.5-1- Favoriser la réduction à la source des déchets

Obj.5-2- Favorise une consommation responsable

AXE 5

Économie circulaire et réduction

Obj.5-1 Favoriser la réduction à la source des déchets

ACTIONS CLÉS

5.1.1- Visibiliser les acteurs locaux dans les domaines de l'économie circulaire

5.1.2- Étudier le déploiement d'un espace de réemploi en déchetterie et rédiger des scénarios

5.1.3- Encourager les changements de comportement via des ateliers pratiques et des défis

ACTION 5.1.1- Visibiliser les acteurs locaux dans les domaines de l'économie circulaire

Le territoire de Cœur de Chartreuse se caractérise par une offre encore limitée d'acteurs dans les domaines du réemploi, de la réparation (en particulier) et de l'économie circulaire. Cette situation constitue un enjeu majeur pour la réduction à la source des déchets, mais également une opportunité de développement de nouvelles dynamiques locales.

La collectivité souhaite, dans ce cadre, engager une démarche progressive visant à mieux identifier et valoriser les initiatives existantes, tout en contribuant à la structuration et au développement du secteur de l'économie circulaire. Cette action sera menée de manière transversale, en lien avec le service et les acteurs de l'économie, afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées aux spécificités du territoire et de faciliter l'accès des habitants à des alternatives durables à l'achat neuf.

La visibilisation des acteurs locaux constitue ainsi un levier structurant pour l'allongement de la durée de vie des produits et l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par le PLPDMA.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Contribuer à la réduction à la source des déchets en renforçant la visibilité et l'accessibilité aux acteurs locaux du réemploi, de la réparation, du partage et de l'économie circulaire sur le territoire.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Identifier, recenser et valoriser les acteurs locaux de l'économie circulaire afin de faciliter leur mobilisation par les habitants, de favoriser le recours à des alternatives à l'achat neuf et de soutenir les dynamiques locales existantes.

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Responsable du service déchets/ service communication de la collectivité
Flux : mobilier, objets, textiles, DEEE, encombrants	**Publics cibles :** Habitants, acteurs locaux (associations, artisans, structures de l'ESS), communes

⚠ **Point de vigilance :** Nécessité de maintenir les informations à jour dans le temps – privilégier le support informatique pour éviter les déchets papier

Partenaires : acteurs locaux du réemploi, de la réparation et de l'économie circulaire (associations, artisans, structures de l'ESS), communes, réseau compost et jardin, ressourcerie à St Laurent du Pont et gratuiterie (AADEC, CSPG)

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Diagnostic et structuration 2026-2027	Recenser les acteurs existants de l'économie circulaire (ESS, réparation, réemploi, initiatives citoyenne, artisans, etc.). Identifier les besoins du territoire, et partager avec le service économie de la collectivité. Définir les modalités de coopération interservices (prévention/économie). Préciser et accompagner le projet d'agrandissement de la Ressourcerie implantée à St Laurent du Pont.
Phase 2	Visibilisation Coopération 2027-2028	Création et mise à jour de support de communication recensant les acteurs identifiés. Valorisation ponctuelle des initiatives locales (site internet, support existants, temps fort). Appui à l'interconnaissance entre les acteurs (mise en réseau légère via les groupes de travail du PLPDMA).
Phase 3	Développement Accompagnement 2028-2030	Travail transversal avec le service économie pour identifier les leviers de développement du secteur, Ressourcerie notamment (locaux, foncier, dispositifs d'aide existants). Valoriser les projets émergents ou en cours de structuration. Intégrer les enjeux d'économie circulaire dans les démarches de développement économique du territoire.
Phase 4	Pérennisation et actualisation 2030-2031	Mise à jour des supports de recensement. Capitaliser les retours d'expérience. Ajuster la stratégie en fonction des dynamiques locales observées et intégrer cette action dans le fonctionnement courant de la collectivité.

Moyens humains :

0,04 ETP de la chargée de prévention –Coordination et communication

Moyens financiers :

Coût limité intégrée aux budgets existants de la collectivité. Les moyens financiers pourront être complétés, le cas échéant, par des dispositifs existants liés au développement économique ou à l'économie circulaire

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,04	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Recensement des acteurs de l'économie circulaire réalisé	O/N	N	O	Annuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Nombre d'évènement organisés avec des acteurs locaux de l'économie circulaire (réemploi, réparation, ESS)	Nbr	A préciser	≥2/an	Annuel	Suivi prévention
IMPACT	Contribution à la réduction à la source des déchets via le recours au réemploi et à la réparation	Qualitatif	Non mesuré	Tendance positive	Ponctuel	Bilan PLPDMA

ACTION 5.1.2- Étudier le déploiement d'un espace de réemploi en déchetterie

Cette action s'inscrit en cohérence avec les orientations nationales visant à renforcer le réemploi et la réparation comme leviers prioritaires de réduction des déchets.

Sur le territoire de Cœur de Chartreuse, caractérisé par un tissu d'acteurs du réemploi et de la réparation, encore relativement peu développé, la déchetterie constitue un point de passage stratégique pour capter des objets encore fonctionnels avant qu'ils ne deviennent des déchets, en coordination avec la Ressourcerie.
L'étude du déploiement d'un espace de réemploi en déchetterie vise à évaluer les conditions techniques, organisationnelles et partenariales nécessaires à la mise en place d'un dispositif adapté aux spécificités locales.

Cette démarche a pour objectif de favoriser le détournement des déchets de la benne, de soutenir l'émergence ou la consolidation d'acteurs locaux du réemploi et de sensibiliser les usagers aux pratiques d'allongement de la durée de vie des objets, tout en s'inscrivant dans une logique progressive et réaliste au regard des ressources disponibles.

Cette étude sera conduite sans pré-fléchage d'un opérateur unique, en cohérence avec l'action de la Ressourcerie, afin de conserver une approche ouverte et exploratoire. Elle permettra d'identifier, à l'issue du diagnostic, les modèles de portage et de partenariats les plus adaptés, en laissant la possibilité de voir émerger ou de se structurer un acteur local du réemploi.

Elle sera engagée en début de période du PLPDMA (années 1 à 2), avec une restitution et une aide à la décision préalables à un éventuel déploiement ultérieur.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Contribuer à la réduction à la source des déchets en développant les pratiques de réemploi et d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Étudier l'opportunité, la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'un espace de réemploi en déchetterie, afin de détourner des objets encore fonctionnels des filières d'élimination et d'identifier un modèle de portage adapté aux réalités du territoire.

Échéance : 2031	Pilotage : Chargée de prévention déchets Appui : Responsable du service déchets, agents de déchetterie, service économique de la collectivité

Flux : Mobilier, textiles, équipement de maison, DEEE[2] vaisselle, jeux, livres, objets divers	**Publics cibles :** Tous les habitants du territoire, acteurs locaux du réemploi
⚠ **Point de vigilance :** Contraintes d'exploitation au niveau de la déchetterie (espace, sécurité, temps agent) ; acceptabilité de la part des agents, nécessité d'un modèle organisationnel et économique soutenable. Inscription dans une démarche progressive et lien avec la Ressourcerie	
Partenaires : Collectivités voisines, groupe Adéquation- ressourcerie de Chartreuse, Service économique de la 4C	

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Cadrage Étude	Définition des objectifs, du périmètre et de la méthodologie de l'étude / Association des agents de déchetterie et du service économie / Identification des acteurs ressources existants
Phase 2	Diagnostic	Analyse des flux d'objets réemployables en déchetterie / Étude des contraintes techniques, réglementaires et organisationnelles / Évaluation des besoins humains et matériels / Analyse de retours d'expériences de territoires comparables
Phase 3	Scénarios	Élaboration de plusieurs scénarios de déploiement possibles/ Analyse comparative des impacts organisationnels, financiers et opérationnels/ Identification des conditions de réussite et des freins
Phase 4	Aide Décision	Restitution des résultats aux élus. Appui à la décision sur l'opportunité d'un déploiement opérationnel. Capitalisation des enseignements pour la stratégie économie circulaire

Moyens humains :

0.04 ETP pour la chargée de prévention déchets avec appui ponctuel de la responsable de service et du service économie

Moyens financiers :

Chiffrer le recours à une prestation externe pour la réalisation de l'étude, sinon fonctionnement interne (temps agent)

Étudier la possibilité de mobiliser des dispositifs d'accompagnement

[2] Sous réserve des conditions réglementaires et techniques identifiées par l'étude

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	A préciser	0,04	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Etude de faisabilité réalisée	O/N	N	O	Ponctuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Nombre de scénarios de réemploi analysés	Nbr	0	≥2	Ponctuel	Rapport d'étude

➔ L'impact n'est pas mesuré directement, l'action consistant en une étude de faisabilité préalable à un éventuel déploiement opérationnel.

ACTION 5.1.3- Encourager les changements de comportement via des ateliers pratiques et des défis

Cette action vise à compléter les actions de sensibilisation portées par l'axe 3 du PLPDMA en proposant des formats pratiques et engageants, orientés vers l'expérimentation, le passage à l'acte et l'appropriation durable des gestes. Les deux axes sont conçus comme complémentaires.
À travers l'organisation d'ateliers pratiques approfondis et de défis collectifs inscrits dans la durée, la collectivité souhaite accompagner des publics volontaires dans l'appropriation concrète des gestes de réduction des déchets et de l'économie circulaire.
Ces actions s'appuient sur des approches participatives favorisant l'ancrage des changements de comportement dans le temps, en lien avec les solutions locales existantes ou en émergence.
Cette action sera déployée à partir de l'année 3 du PLPDMA (2028–2029), avec la possibilité d'organiser un événement fédérateur intégrant des défis à relever pour les participants.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Renforcer la réduction à la source des déchets en favorisant l'appropriation concrète des pratiques d'économie circulaire par les habitants

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Accompagner les publics volontaires dans le passage à l'acte et l'ancrage durable de pratiques de réduction des déchets, à travers des ateliers pratiques approfondis et des défis collectifs inscrits dans la durée.

Échéance : 2028-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Responsable du service déchets
Flux :	**Publics cibles :** Tous les habitants volontaires du territoire

⚠ **Point de vigilance :** Nécessité d'adapter les formats aux ressources humaines disponibles/ prendre garde au chevauchement avec les actions de sensibilisation grand public de l'axe 3/ Effet diffus et difficilement mesurables quantitativement

Partenaires : Acteurs locaux du réemploi et de la réparation, associations locales, structures de l'ESS, communes, réseau compost & jardin, partenaires ponctuels

DESCRIPTION DE L'ACTION		
Phase1	Préparation Articulation 2026-2027	S'appuyer sur les résultats des actions de l'objectif 1 de l'axe 5 du PLPDMA. Repérer les thématiques pertinentes et les formats adaptés au territoire. Intégrer la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire
Phase 2	Co-construction Formats 2028	Co-construire avec les partenaires identifiés des ateliers pratiques approfondis et des défis collectifs/ Définir un format d'événement fédérateur les modalités de participation et les outils d'animation.
Phase 3	Mise en œuvre Animation 2028-2031	Organiser les ateliers pratiques et les défis collectifs/ Mettre en œuvre, le cas échéant, un événement multi-partenarial de valorisation des initiatives locales / Assurer la coordination des partenaires, l'animation et le suivi des participants.
Phase 4	Capitalisation Ajustement 2029-2031	Capitaliser les retours d'expérience des participants et des partenaires. Ajuster les formats et le rythme des actions en fonction des ressources disponibles et des enseignements tirés.

Moyens humains :
0,05 ETP pour la chargée de prévention à partir de l'année 3 (2028). Mobilisation ponctuelle d'agents ou partenaires pour l'animation de certains ateliers

Moyens financiers :
Prévoir un budget organisation ateliers entre 2 000€ - 3 000 €/ an et avec cofinancements éventuels (à étudier)

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	Néant	0,04	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Nombre d'évènements multi partenariaux organisés	Nbr	0	≥1/an	Ponctuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Nombre de participants engagés dans les évènements	Nbr	0	≥ 120 participants cumulés	Annuel	Suivi prévention
IMPACT	Contribution à l'évolution des comportements en faveur de la réduction des déchets	Qualitatif	Non mesuré	Tendance positive	Ponctuel	Bilan PLPDMA

AXE 5

Économie circulaire et réduction

Obj.5-2 Favoriser la consommation responsable

ACTIONS CLÉS

5.2.1- Diminuer la distribution d'imprimés publicitaires

5.2.2- Encourager les professionnels à proposer des alternatives au jetable.

Cet objectif vise à favoriser des modes de consommation plus responsables sur le territoire, en agissant à la fois sur la réduction des imprimés publicitaires et sur la limitation du recours aux produits à usage unique. À travers des actions ciblées à destination des habitants et des professionnels, la collectivité souhaite encourager des pratiques plus sobres et des alternatives durables, dans une démarche progressive et partenariale.

ACTION 5.2.1- Diminuer la distribution d'imprimer publicitaire

Contexte national	*L'article 46 de la loi AGEC*- **prévoit que les dépôts de publicités non adressées dans des boites aux lettres affichant la mention « stop pub » ou « pas de pub » soit punis d'une contravention de 5e classe (article L541-15-15 du Code de l'Environnement).** *L'article 21 de la loi Climat et Résilience* **après l'expérimentation d'un « Oui Pub » (entre 2022 et 2025), depuis le 1er mai 2025, c'est le dispositif traditionnel « Stop Pub » qui est à nouveau la règle appliquée sur l'ensemble du territoire national.**
Contexte Régional et local	À l'échelle régionale, les politiques de prévention des déchets encouragent la réduction à la source, notamment par la limitation des imprimés publicitaires non sollicités, en cohérence avec le cadre réglementaire national. Sur la base des données nationales et régionales, la mise en place d'un dispositif « Stop Pub » avec diffusion d'autocollants peut raisonnablement conduire à une réduction de l'ordre de **~0,75 à 1 kg d'imprimés publicitaires par habitant et par an** sur le territoire, sous réserve d'une mobilisation suffisante des habitants.

🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Réduire la production de déchets papier sur le territoire en limitant la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Mettre à disposition des habitants, un autocollant « Stop Pub » afin de diminuer la réception d'imprimés publicitaire dans les boites aux lettres. Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets papier ; Inciter les annonceurs à se tourner vers d'autres modes de communication.

Échéance : 2026-2031	**Pilotage :** Chargée de prévention déchets **Appui :** Service communication 4C, ambassadeur du tri
Flux : Papier et magasines publicitaires non adressées	**Public Cible :**

⚠ **Point de vigilance :** Adhésion volontaire des habitants, difficulté à mesurer précisément les tonnages évités

Partenaires : Communes, bailleurs locaux, associations, centre social

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase1	Relance campagne 2026	Relancer une campagne de communication « Stop Pub » et distribuer les autocollants dans une diversité de lieux en plus des animations scolaires et lors des temps évènementiels sur le territoire.
Phase 2	2027 à 2031	Prévoir des campagnes annuelles (ex : SERD) à déployer pour sensibiliser à l'importance de l'apposition de l'autocollant sur les boîtes aux lettres et la participation à la réduction du déchet papier.

Moyens humains :
Mobilisation ponctuelle de la chargée de prévention sur 0.01 ETP / an
Réalisation graphique en interne.

Moyens financiers :
Budget d'achat des autocollants.

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps de la chargée de prévention	ETP	A préciser	0.01	Annuel	Suivi RH
RÉA.	Nbr d'autocollants « stop pub » distribués	Nbr	A préciser	≥ 1 000 cumulés	Annuel	Suivi prévention
RÉSULTAT	Nbr de foyer équipés d'un autocollant « stop pub »	Nbr	Non déterminer	Tendance à la hausse	Ponctuel	Suivi Ambassadeur

➔ Pas d'impact directe car difficilement mesurable de manière isolée. Se référer à l'indicateur de résultats pour mesurer la baisse de tonnage en papier et magasines publicitaires non adressées

ACTION 5.2.2- Encourager les professionnels à proposer des alternatives au jetable

Cette action vise à accompagner les professionnels du territoire vers une réduction progressive du recours aux produits à usage unique, en encourageant le développement et la mise en avant d'alternatives plus durables.

En s'appuyant sur une démarche volontaire et partenariale, la collectivité souhaite sensibiliser et outiller les acteurs économiques locaux afin de favoriser l'adoption de pratiques limitant les déchets à la source, en cohérence avec les objectifs de consommation responsable portés par le PLPDMA.

<table>
<tr><td colspan="3">🎯 OBJECTIF STRATÉGIQUE- Favoriser la réduction à la source des déchets en accompagnant l'évolution des pratiques de consommation et de distribution des acteurs économiques du territoire.

🎯 OBJECTIF OPÉRATIONNEL- Encourager les professionnels du territoire à limiter le recours aux produits à usage unique en identifiant, expérimentant et valorisant des alternatives plus durables</td></tr>
<tr><td colspan="2">Échéance : 2026-2031</td><td>Pilotage : Chargée de prévention déchets
Appui : Responsable du service déchets et service économique du territoire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Flux : Produits et emballages à usage unique (restauration, commerces, services)</td><td>Public Cible : Professionnels du territoire : commerce de proximité, restaurateurs, métier de bouche, organisateurs d'évènement, artisans et prestataires de services.</td></tr>
<tr><td colspan="3">⚠ Point de vigilance : démarche volontaire posant sur l'adhésion des professionnels. Parfois contraintes économiques. Nécessité de proposer des solutions simples et adaptées aux réalités locales. Temps limité de mobilisation de la collectivité.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Partenaires : Acteurs économiques locaux, associations professionnelles, chambre de commerce et d'industrie</td></tr>
<tr><td colspan="3">DESCRIPTION DE L'ACTION</td></tr>
<tr><td>Phase1</td><td>Cadrage et veille

2026-2028</td><td>Maintenir une veille sur les initiatives locales et les évolutions réglementaire. Identifier les professionnels volontaires ou des initiatives émergentes. Travailler ponctuellement en transversalité avec le service développement économique.</td></tr>
<tr><td>Phase 2</td><td>Activation progressive 2029</td><td>Engager des actions de sensibilisation ciblées si les conditions sont réunies (temps, partenaires, opportunités). Valoriser les initiatives professionnelles existantes ou émergentes</td></tr>
</table>

Phase 3	Capitalisation (20230-2031)	Capitaliser les retours d'expérience le cas échéant e ajuster la stratégie si nécessaire

Moyens humains :

Mobilisation **ponctuelle et non prioritaire** de la chargée de prévention, sans fléchage d'ETP dédié pour le moment. Travail réflexif à mener avec la responsable du service déchets.

Moyens financiers :

Non lister – temps agent déjà comptabilisé en interne

	Indicateur	Unité	Initial	Obj. 6 ans	Suivi	Source
MOYEN	Temps chargé de prévention mobilisé	ETP	Néant	Mobilisation ponctuelle	Annuel	Suivi interne
RÉA.	Nombre de support ou outils produits à destination des professionnels	Nbr	0	≥1	Ponctuel	Suivi Prévention
RÉSULTAT	Nombre de professionnels rencontrés dans le cadre de l'action	Nbr	0	≥ 10	Ponctuel	Suivi prévention
IMPACT	Évolution des pratiques professionnelles en faveur d'alternatives au jetable	Qualitatif	Non mesuré	Première démarches engagées	Ponctuel	Retours terrain